

ENGAGER LES COMMUNAUTÉS DÉPLACÉES DE FORCE DANS LES PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

Un guide pratique pour les
professionnels



GIJTR

Global Initiative for Justice
Truth & Reconciliation



International Coalition of
SITES of CONSCIENCE

La **Coalition Internationale des Sites de Conscience** (International Coalition of Sites of Conscience, ou ICSC) est un réseau mondial de musées, de sites historiques et d'initiatives au niveau populaire dédié à la construction d'un monde futur plus juste et plus pacifique, encourageant les communautés à ne pas oublier les luttes pour les droits de l'homme et à confronter leurs répercussions modernes. Fondée en 1999, l'ICSC comprend maintenant plus de 300 Sites de Conscience membres dans 65 pays. L'ICSC soutient ces membres par l'intermédiaire de sept réseaux régionaux qui encouragent la collaboration et les échanges internationaux de connaissances et de meilleures pratiques.

www.sitesofconscience.org



CSVR
Centre for the Study of
Violence and Reconciliation

Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation (CSVR)

Le CSVR est une organisation interdisciplinaire dont la mission est de comprendre et de prévenir la violence, de traiter ses effets et d'établir une paix durable aux niveaux communautaire, national et régional (continental). Le CSVR collabore avec des partenaires locaux dans des contextes nationaux pour mettre en place des processus de justice transitionnelle qui s'appuient sur les expériences, les solutions et les approches de justice locales. Lorsque cette capacité locale n'existe pas au niveau national, l'approche du CSVR facilite la construction de cette capacité locale et la collaboration avec les parties prenantes locales de la justice transitionnelle, afin de garantir la durabilité du travail au-delà des cycles de projet et de soutien. Le CSVR offre également un soutien technique aux processus nationaux de justice transitionnelle et facilite la participation et l'inclusion de diverses parties prenantes de la justice transitionnelle, y compris les communautés affectées et les groupes de victimes. Au cours des 30 dernières années, le CSVR a collaboré avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux pour promouvoir des processus de justice transitionnelle efficaces dans divers pays, en utilisant des mécanismes régionaux ainsi que des forums internationaux.

www.csvr.org.za



Fantanka

Fantanka est une organisation de la société civile dirigée par des femmes et axée sur la jeunesse qui utilise des approches transformatrices pour défendre les droits en matière de santé sexuelle et reproductive (SSR), les droits de genre et les droits des groupes marginalisés en Gambie. Fantanka a travaillé de manière approfondie dans les zones rurales et urbaines de la Gambie, en luttant contre la violence sexuelle et basée sur le genre (SGBV) ainsi que d'autres violations des droits humains, tout en remettant en question les barrières sociales, religieuses, culturelles et politiques qui favorisent les inégalités et les relations de pouvoir inégales. L'organisation aide les victimes à faire face aux stress quotidiens et à mener une vie digne en leur fournissant un soutien psychosocial en santé mentale (SMSPS). Le travail de Fantanka sur la justice transitionnelle se concentre sur les victimes de violences sexuelles et sexistes ainsi que sur les jeunes dont les droits ont été violés ou affectés par des violations mais qui n'ont pas été inclus dans le processus de justice transitionnelle. Fantanka collabore également étroitement avec les migrants économiques et les rapatriés. Fantanka aspire à une Gambie où les femmes et les jeunes sont autonomisés et où leur inclusion significative dans tous les aspects du développement est encouragée, en particulier en ce qui concerne leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs, et où la violence sexiste et sexuelle est inacceptable.

www.fantanka.org



THE DAY AFTER
Supporting Democratic Transition in Syria

The Day After

The Day After (TDA) est une organisation syrienne à but non lucratif qui s'emploie à lutter contre l'autoritarisme et à soutenir la transition démocratique en Syrie. Elle adopte les valeurs des droits de l'homme conformément aux conventions et pactes internationaux. TDA a été fondée en 2012 par un groupe de Syriens représentant un large éventail de l'opposition syrienne. TDA vise à donner aux victimes de violations des droits de l'homme un rôle central dans la promotion de la responsabilité, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle. Ceci s'inscrit dans la vision de l'organisation selon laquelle les droits, la paix, la stabilité et la prospérité des Syriens ne peuvent être atteints que par une transition démocratique et un programme national complet de justice transitionnelle qui établissent les fondements de la justice et de la réconciliation. L'organisation propose plusieurs domaines d'action, tels que la responsabilité, la paix et la réconciliation, les droits liés au logement et à la propriété, ainsi que la réforme constitutionnelle. TDA s'emploie à renforcer les communautés syriennes et à établir les fondements d'une société civile qui défend les droits de l'homme, surveille et documente les violations, et tient les autorités responsables de leurs actes.

www.tda-sy.org



SOS Sahel Sudan

SOS Sahel Soudan est une ONG nationale créée en 2010, qui possède une vaste expérience de travail avec les communautés agricoles et pastorales du Soudan, s'appuyant sur l'héritage de SOS Sahel UK. En janvier 2010, SOS Sahel Soudan est devenue une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif, enregistrée auprès de la Commission d'aide humanitaire (CAH). Les membres de son personnel, tous de nationalité soudanaise, ont une compréhension approfondie du contexte soudanais, en particulier dans les domaines de la gestion des ressources naturelles, de la réduction des conflits liés aux ressources, des moyens de subsistance et de la gestion intégrée des ressources en eau. SOS Sahel Soudan soutient les femmes et les hommes du Soudan dans la réalisation de leurs droits, de leur potentiel, de leur dignité, ainsi que dans la sécurisation et la durabilité de leurs moyens de subsistance.

www.sahelsudan.org



CODHES

Le Consultancy for Human Rights and Displacement (« Cabinet de Conseil pour les Droits de l'Homme et le Déplacement » en français - CODHES) est une organisation de la société civile à but non lucratif qui se concentre sur la promotion de la dignité humaine. L'organisation concentre ses efforts sur la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire international, la réduction des impacts socioécologiques, et l'établissement d'une paix durable et pérenne. CODHES travaille dans cinq domaines programmatiques, à savoir : les droits de l'homme, les crises socioécologiques, la consolidation de la paix, la discrimination structurelle et la coopération régionale, et fonde son travail sur six principes directeurs : l'ethnicité cosmogonique, le genre, la démocratie, le territoire, la justice sociale et l'agence, ainsi que l'action sans préjudice.

www.codhes.org

À PROPOS DE CE GUIDE PRATIQUE

Publié en mai 2023, ce guide vise à aborder le phénomène mondial de la migration forcée et à décrire comment les voix des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays peuvent être efficacement intégrées dans les processus de justice transitionnelle. En comprenant la migration forcée à la fois comme une conséquence du conflit et de la règle autoritaire, ainsi qu'une violation en soi, ce guide propose des pistes pour travailler directement avec les communautés de migrants forcés dans le cadre de la justice transitionnelle.

Grâce au projet de migration forcée et de justice transitionnelle, les partenaires du GIJTR ont travaillé avec quatre organisations engagées à soutenir les communautés et les individus déplacés ayant connu une migration forcée. Chaque chapitre repose sur le travail approfondi des quatre organisations : Fantanka (Gambie), The Day After (Syrie), le Cabinet de Conseil pour les Droits de l'Homme et le Déplacement (Colombie) et SOS Sahel Soudan (Soudan).

Grâce aux consultations communautaires, aux initiatives de vérité et de commémoration de base, à la recherche et à leur connaissance expérientielle, chaque organisation a contribué à des idées novatrices et à des perspectives importantes qui ont été rassemblées dans ce guide.

Enfin, ce guide est destiné aux professionnels de divers domaines qui s'engagent ou souhaitent apporter leur soutien aux individus et communautés déplacés dans les processus de justice transitionnelle. Étant donné que les populations déplacées sont principalement prises en charge par des acteurs humanitaires et de consolidation de la paix, ce guide offre un point de départ aux professionnels pour commencer à explorer comment intégrer la justice transitionnelle dans les processus et structures existants. Bien que le domaine de la justice transitionnelle reconnaisse la nécessité de traiter les violations liées à la migration forcée et au déplacement des citoyens, cette reconnaissance ne s'est pas encore traduite par une participation significative des migrants forcés aux processus nationaux de justice transitionnelle dans leur pays d'origine. Le fait de ne pas aborder les injustices qui ont engendré ou été créées par le déplacement forcé jette une ombre sur l'intégrité des processus de justice transitionnelle et sur l'objectif ultime d'atteindre la paix. Ce guide vise à combler l'écart dans le domaine tout en impliquant un large groupe de professionnels engagés à défendre les besoins holistiques des communautés de migrants forcés.

REMERCIEMENTS

Les auteurs principaux : Fantanka, représentée par Mariama Jobarteh et Imran Darboe, The Day After, représentée par Hana Makahle, SOS Sahel Soudan, représenté par Salih Eldouma Adam et Abdelmageed Yahya Abdelrahman, ainsi que le Cabinet de Conseil pour les Droits de l'Homme et le Déplacement, représenté par Marco Romero et Francly Barbosa.

Compilé, édité et coécrit par : Sophie Bowd, consultante indépendante

Avec les contributions de : Jasmina Brankovic (CSVR), Sumaiya Mohamed (CSVR), Camila Yanzaguano (ICSC), et Parusha Naidoo (ICSC).

Illustrations par : Ignatius Ade Gunawan

Apprenez-en davantage sur le site
www.gijtr.org

TABLE DES MATIÈRES

À Propos de la Global Initiative for Justice, Truth and Reconciliation (GIJTR)	5
--	---

Introduction	9
Migration forcée et justice transitionnelle	10
Aperçu du projet	13
Justification et processus du guide	15
Principes directeurs	16
Principe du « Do no harm » (« Agir sans nuire » ou « ne pas nuire » en français)	16
Responsabilité	18
Inclusion	19
Une approche centrée sur les survivants et les victimes	21

Évaluation	23
Contexte	24
Acteurs et parties prenantes	28
Q L'approche de Fantanka pour mener des évaluations basées sur les informations communautaires	27
Facteurs	31
Évolutions et tendances	34
Impacts	35
Besoins	35
Opportunités d'intervention	36
Méthodologie	36
Q SOS Sahel Soudan : L'importance de la représentation lors des évaluations	38
Lectures complémentaires et ressources	39
Analyse des conflits	39
Évaluation des besoins	39
Analyse de la situation	39

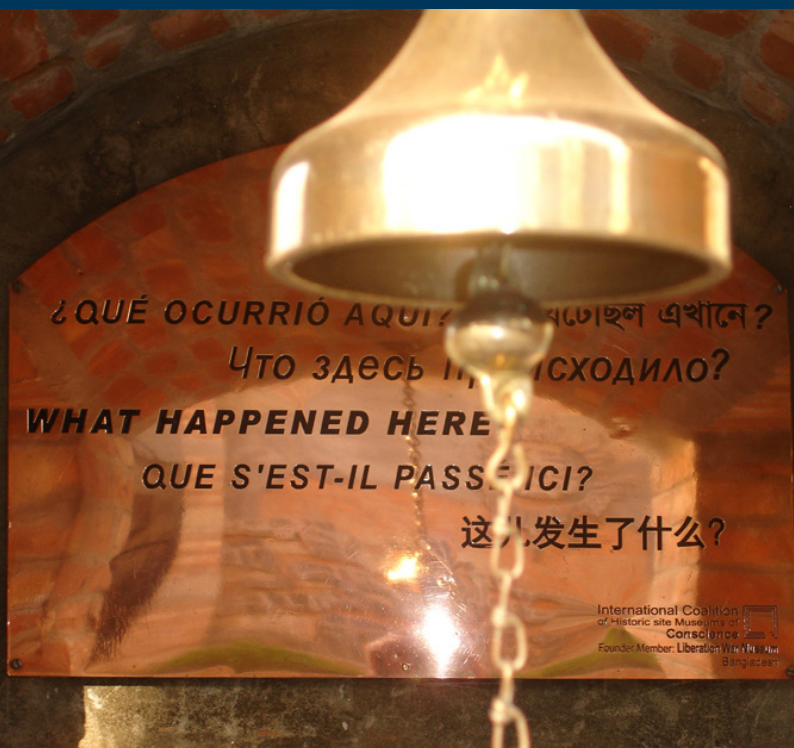
Participation	41
Créer des opportunités	42
Favoriser la coopération et l'engagement	43
Q CODHES : Encourager une participation significative	43

Création d'espaces sécurisés	45
Sensibilisation	45
Renforcement des capacités	46
Facilitation.....	46
Gestion des attentes	46
Coordination	47
Q SOS Sahel Soudan : Construire la confiance par la participation ..	47
Suivi et évaluation	48
Lectures complémentaires et ressources	49
Méthodes de facilitation	49
Suivi et évaluation	49
Documentation.....	51
Objectifs	54
Information.....	54
Méthodologie	56
Formation et préparation de votre équipe de documentation	57
Encourager la participation	58
Calendrier	59
Système de gestion et de restauration de l'information	59
Q The Day After : Documenter la révolution syrienne	59
Utilisation de l'information	61
Lectures complémentaires et ressources	61
Q Fantanka : Documentation fondée sur les arts	62
Plaidoyer	65
Conception	66
Identifiez les problèmes et les lacunes spécifiques	66
Q The Day After : Recherche sur le plaidoyer	67
Établir une cartographie des activités de plaidoyer historiques et actuelles.....	70
Identifier les publics cibles principaux.....	70
Adaptez la stratégie à chaque public	71
Q CODHES : Importance du plaidoyer collectif	71
Établissez un budget et un plan de travail	73
Évaluez	73
Lectures complémentaires et ressources	74
Conclusion	76

À PROPOS DE LA GLOBAL INITIATIVE FOR JUSTICE, TRUTH AND RECONCILIATION (GIJTR)

Dans le monde entier, un nombre croissant de voix se fait entendre pour la justice, la vérité et la réconciliation dans les pays où les héritages de violations flagrantes des droits de l'homme assombrissent les transitions entre les régimes répressifs et les formes participatives et démocratiques de gouvernance. Pour répondre à ce besoin, l'International Coalition of Sites of Conscience (ICSC ou la Coalition) a lancé en août 2014 une action, la Global Initiative for Justice, Truth and Reconciliation (GIJTR).

Le but de la GIJTR est d'aborder de nouveaux défis dans les pays en conflit ou en transition qui ont du mal à gérer leurs héritages de violations graves et contemporaines des droits de la personne. La Coalition dirige la GIJTR, qui inclut huit autres organisations partenaires :



Une plaque sur un site d'élimination au Bangladesh sponsorisé par le Liberation War Museum.

- American Bar Association Rule of Law Initiative (ABA ROLI), États-Unis ;
- Asia Justice and Rights (AJAR), Indonésie ;
- Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVR), Afrique du Sud ;
- Documentation Center of Cambodia (DC-Cam), Cambodge ;
- Due Process of Law Foundation (DPLF), États-Unis ;
- Fundación de Antropología Forense de Guatemala (FAFG), Guatemala ;
- Humanitarian Law Center (HLC), Serbie ; et
- Public International Law & Policy Group (PILPG), États-Unis.

En plus de tirer parti de l'expertise des membres de la GIJTR, la Coalition s'appuie sur les connaissances et les liens de longue date des plus de 300 membres dans 65 pays afin de renforcer et d'élargir le travail de la GIJTR.

Les partenaires de la GIJTR, au même titre que les membres de la Coalition, élaborent et mettent en œuvre une gamme d'activités de programme rapides et à fort impact, utilisant à la fois des approches rétributives et réparatrices de la justice et de la reddition de comptes pour les graves violations des droits de l'homme. L'expertise des organisations de la GIJTR couvre les domaines suivants :

- Communication de la vérité, réconciliation, commémoration et autres formes de mémoire historique ;
- Documentation des violations des droits de l'homme à des fins de justice transitionnelle ;
- Analyse médico-légale et autres efforts liés aux personnes portées disparues et disparues ;
- Défense des victimes, notamment en renforçant leur accès à la justice, au soutien psychosocial et aux activités d'atténuation des traumatismes ;
- Offre d'assistance technique et de développement de la capacité des militants et des organisations de la société civile à promouvoir et à s'engager dans des processus de justice transitionnelle ;
- Initiatives de justice réparatrice ; et
- Assurance de la justice de genre dans tous les processus.

Jusqu'à présent, la GIJTR a guidé des acteurs de la société civile de nombreux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de documentation et de communication de la vérité, a entrepris des évaluations des capacités de commémoration, de documentation et de soutien psychosocial d'organisations locales, et a fourni à des survivants en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord des formations, un soutien et l'occasion de participer à la conception et à la mise en œuvre d'approches communautaires de la justice transitionnelle. Compte tenu de la diversité des expériences et des compétences des partenaires de la GIJTR et des membres du réseau de la Coalition, le programme offre aux pays sortant d'un conflit ou d'un régime répressif une occasion unique de répondre à leurs besoins en matière de justice transitionnelle tout en favorisant la participation locale et en développant les capacités des partenaires communautaires.

DO NO HARM requires that intervening actors consider the unintended consequences of their environment and relationships in a context, and act in advance to address or prevent these consequences.

ACCOUNTABILITY to forced migrant communities means designing and implementing programs (humanitarian, development, peacebuilding, human rights etc.) that prioritizes the feedback and responses of all community members and seeks to assist communities/populations in a responsible and sustained manner.

GUIDING PRINCIPLES FOR INTEGRATING FORCED DISPLACEMENT AND TRANSITIONAL JUSTICE



DO NO HARM requires that intervening actors consider the unintended consequences of their interventions on the environment and relationships in a context, and act in advance to address or prevent these consequences.



ACCOUNTABILITY to forced migrant communities means designing and implementing programs (humanitarian, development, peacebuilding, human rights etc.) that prioritizes the feedback and responses of all community members and seeks to assist communities/populations in a responsible and sustained manner.



INCLUSIVITY considers that every person, of all diverse identities and experiences, is instrumental in the transformation of their own societies. Inclusion of marginalized and underrepresented communities is critical to the design and implementation of effective transitional justice mechanisms.



SURVIVOR/VICTIM-CENTERED processes value the diversity of voices from forced migrant communities and prioritize migrants as stakeholders in the design and implementation of policies and programming which targets them, including on transitional justice issues.



TRAUMA-INFORMED APPROACHES appreciate that the social and psychological well-being of a society contributes to a sustainable post-transitional society. It is therefore critical that any transitional justice process considers the psychosocial support needed by forced migrant communities.

TRAUMA-INFORMED APPROACHES appreciate that the social and psychological well-being of a society contributes to a sustainable post-transitional society. It is therefore critical that any transitional justice process considers the psychosocial support needed by forced migrant communities.

INTRODUCTION

Bien que les mécanismes de justice transitionnelle existants aient reconnu dans une certaine mesure la nécessité de traiter les violations des droits de l'homme liées à la migration forcée, cela n'a pas encore conduit à une participation significative des migrants forcés - réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) et demandeurs d'asile - aux processus de justice transitionnelle nationaux dans leur pays d'origine. Par conséquent, la grande majorité des migrants forcés demeurent exclus de ces processus, même lorsque leur victimisation et leur statut de victime ont été reconnus.

Ce guide fait partie d'un projet plus vaste de l'Initiative mondiale pour la justice, la vérité et la réconciliation (GIJTR) sur la migration forcée et la justice transitionnelle. L'objectif est de faciliter l'intégration de la migration forcée en tant que domaine d'intérêt dans les politiques et processus pertinents de justice transitionnelle, ainsi que d'assurer la participation et l'inclusion des migrants forcés dans les processus nationaux de justice transitionnelle.

Le guide a pour objectif de fournir des conseils pratiques et conviviaux aux professionnels et décideurs sur la meilleure façon d'impliquer les groupes de migrants forcés dans la planification et la mise en œuvre d'interventions en matière de migration forcée et de justice transitionnelle. Il a été coécrit par quatre organisations partenaires nationales ayant une vaste expérience de travail avec des groupes de migrants forcés. [The Day After](#) (Syrie), [Fantanka](#) (Gambie), [SQS Sahel Soudan](#) (Soudan) et [CODHES](#) (Colombie), ces organisations sont à l'origine de cette approche en matière de justice transitionnelle. Cette approche repose sur leur expérience pratique étendue. De manière cruciale, le guide reconnaît l'importance d'intégrer une approche centrée sur les survivants et informée sur les traumatismes dans toute intervention planifiée sur la migration forcée et la justice transitionnelle.

Nous allons commencer par une introduction concise sur la migration forcée et la justice transitionnelle, ainsi que sur le projet GIJTR. Ensuite, nous allons décrire les principes directeurs globaux qui sont présents tout au long des quatre chapitres thématiques du projet. Le chapitre 1 concerne l'évaluation ; le chapitre 2, la participation ; le chapitre 3, la documentation ; et le chapitre 4, le plaidoyer. Les chapitres sont interconnectés et, lorsqu'ils sont lus ensemble, fournissent des orientations complètes sur les éléments clés à prendre en compte lors de la conception et de la mise en œuvre d'une intervention sur la migration forcée et la justice transitionnelle. Chaque chapitre se termine par une section sur les lectures complémentaires, incluant des outils préexistants pertinents que les lecteurs peuvent utiliser.

Migration forcée et justice transitionnelle

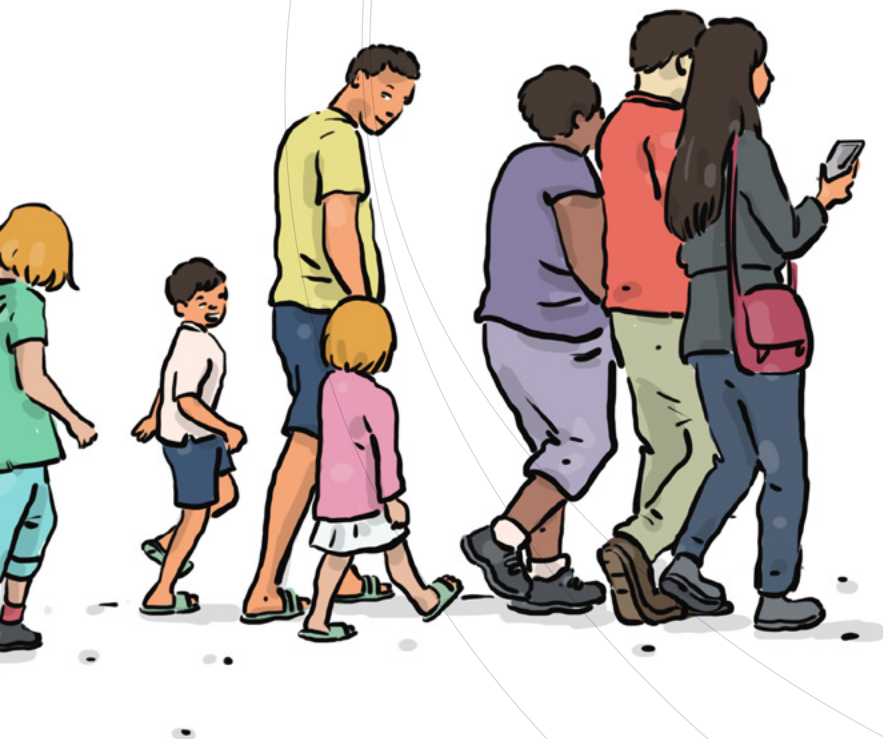
La migration forcée, ou le déplacement forcé, est défini par l'Organisation internationale pour les migrations comme étant le déplacement de personnes qui ont été contraintes ou forcées de fuir ou de quitter leur domicile ou leur lieu de résidence habituel, en particulier en raison des effets d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme, ou de catastrophes naturelles ou causées par l'homme.¹



La justice transitionnelle est définie par les Nations unies (ONU) comme l'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation.²

Dans sa politique de justice transitionnelle de 2019, l'Union africaine (UA) a mis l'accent sur la nature holistique et transformationnelle de la justice transitionnelle. Elle la définit comme l'ensemble des mesures politiques (formelles, traditionnelles ou non formelles) et des mécanismes institutionnels que les sociétés adoptent, à travers un processus consultatif inclusif, pour surmonter les violations passées, les divisions et les inégalités, et créer des conditions favorables à la sécurité, à la transformation démocratique et socio-économique.³

Dans le cadre de ce guide, la justice transitionnelle englobe à la fois les définitions de l'ONU et de l'UA, mais celui-ci reconnaît également que ce domaine est en constante évolution. Le travail de GIJTR va au-delà en donnant la priorité aux services de soutien en santé mentale et psychosociale (SMSPS) et en reconnaissant l'importance d'intégrer le SMSPS dans tous les mécanismes et processus mis en place dans un contexte donné. En fin de compte, ce devrait être aux survivants eux-mêmes de définir ce qu'est une transition juste et quelles mesures particulières devraient être mises en place dans leurs contextes.



La migration forcée et la justice transitionnelle sont étroitement liées, mais cette relation a été peu étudiée par les universitaires et les professionnels. La justice transitionnelle, qui vise à traiter les séquelles des conflits et de la violence autoritaire et à prévenir leur réapparition, propose une variété de mécanismes et d'approches essentiels pour répondre aux besoins à long terme des groupes déplacés de force. Dans les contextes où la justice transitionnelle est mise en œuvre à la suite d'un conflit armé ou d'un régime autoritaire, un grand nombre de personnes furent souvent déplacées soit directement en raison de politiques, soit comme résultat secondaire du conflit et de la violence. Les personnes déplacées de leur domicile furent souvent victimes d'une multitude de violations des droits de l'homme, à la fois dans leur lieu d'origine et après leur déplacement. Répondre aux besoins immédiats et à long terme de ces communautés et développer une compréhension nuancée de la relation entre les communautés d'accueil et les communautés de migrants forcés jouent un rôle essentiel dans la consolidation d'une paix et d'une stabilité durables après un conflit. Il est essentiel que les communautés de migrants forcés soient au centre de tout processus de justice transitionnelle proposé et que la protection de leurs droits soit une priorité dans tous les contextes post-conflit pertinents.⁴

En 2012, une publication conjointe de l'International Center for Transitional Justice (ICTJ) et du Brookings-LSE Project on Internal Migration a examiné la relation entre le déplacement et la justice transitionnelle.⁵ L'étude a formulé deux recommandations générales et interdépendantes : premièrement, que les réponses aux déplacements dans les contextes post-conflit et de transition devraient davantage intégrer de manière concertée des mécanismes de justice transitionnelle, et deuxièmement, que les mesures de justice transitionnelle devraient prendre en compte le problème du déplacement et inclure dans leurs processus les personnes forcées de quitter leur domicile.⁶

Peu de recherches ont été entreprises sur les migrations forcées et la justice transitionnelle depuis le projet ICTJ-Brookings-LSE. En 2022, une note de recherche du Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation (CSV) sur la migration forcée en tant que question de justice transitionnelle a conclu que les mécanismes de justice transitionnelle abordent encore la question de la migration forcée de manière limitée.⁷ Ce manque a été attribué à la perception persistante chez les décideurs politiques et les professionnels de la migration forcée comme étant exclusivement une question humanitaire, avec des liens minimes aux processus plus larges de consolidation de la paix. Le rapport de recherche affirme que l'approche humanitaire ne fournit pas de remèdes efficaces pour les violations subies par les migrants forcés et ne prend que rarement en compte les impacts physiques, mentaux et socio-économiques de ces violations, qui peuvent avoir des conséquences durables et intergénérationnelles. Lorsque les processus nationaux de justice transitionnelle ont cherché à aborder la question de la migration forcée, comme cela a été le cas avec la Commission de vérité,



de réconciliation et de réparations de la Gambie, ils ont rencontré des difficultés pour garantir la participation et répondre aux besoins et aux demandes des victimes de la migration forcée.⁸

Bien que des progrès limités aient été réalisés dans la reconnaissance de la migration forcée en tant que question de justice transitionnelle et dans l'inclusion de la diversité des voix des migrants forcés dans les processus de justice transitionnelle, la grande majorité des personnes déplacées demeurent exclues des processus décisionnels qui les affectent. La plupart des migrants forcés restent en marge des processus de paix, des transitions politiques et d'autres mécanismes qui leur permettraient de rentrer chez eux avec dignité et en sécurité, ou de s'intégrer avec succès dans de nouveaux lieux.

Aperçu du projet

À travers le GIJTR, le Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation (CSV) et la Coalition internationale des sites de conscience (ICSC) ont lancé le projet sur la migration forcée et la justice transitionnelle en janvier 2021. Le projet a été conçu dans le but d'intégrer la migration forcée en tant que domaine d'intérêt dans les politiques et processus de justice transitionnelle pertinents, tout en garantissant la participation et l'inclusion des migrants forcés dans les processus nationaux de justice transitionnelle.

Le projet a commencé par le développement d'études de cas par des partenaires locaux en Syrie, en Gambie et au Soudan. Ces études de cas ont fourni une perspective importante pour analyser les similitudes et les différences dans les facteurs et les impacts de la migration forcée dans les trois contextes. En allant au-delà des approches humanitaires pour traiter de la victimisation et des violations des droits de l'homme, les études de cas ont examiné la migration forcée en tant que question de justice transitionnelle et ont évalué dans quelle mesure elle a été intégrée aux processus de justice transitionnelle, tout en proposant des recommandations pour améliorer les réponses à la migration forcée.⁹



En 2022, le projet s'est élargi en invitant des partenaires locaux et des communautés déplacées à mener des consultations communautaires sur les besoins en matière de justice transitionnelle, tout en utilisant des mécanismes de justice transitionnelle au niveau local. [The Day After](#) (Syrie), [Fantanka](#) (Gambie), [SOS Sahel Soudan](#) (Soudan) et [CODHES](#) (Colombie) ont eu recours à des méthodes communautaires de commémoration et de révélation de la vérité pour dresser une carte des besoins continus des communautés déplacées, qui peuvent être compris dans le cadre de la justice transitionnelle. Une attention particulière a été portée sur les structures de soutien interne créées par les communautés et sur la façon dont ces structures peuvent être exploitées pour créer des voies sûres et inclusives permettant aux communautés déplacées d'être représentées et reconnues dans la vérité, les réparations, la réforme du secteur de la sécurité et d'autres processus connexes.

Justification et processus du guide

Au cœur du projet se trouve la reconnaissance que ce sont les communautés qui ont elles-mêmes subi des violations liées à la migration forcée qui sont les mieux placées pour informer les politiques et les interventions visant à répondre à leurs besoins.

Après des consultations communautaires, chaque partenaire local a été invité à un atelier d'écriture en personne pour guider l'élaboration d'un ensemble d'outils pratiques destinés aux professionnels et décideurs travaillant avec des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des demandeurs d'asile. Ces outils reposent sur les expériences appliquées étendues des organisations partenaires et offrent des orientations pratiques et conviviales sur la manière d'impliquer efficacement les communautés affectées lors de la planification d'interventions liées à la migration forcée et à la justice transitionnelle.

Au cours de l'atelier d'écriture de trois jours, les représentants des organisations participantes ont présenté leurs différents domaines de travail avec les communautés de migrants forcés et ont commencé à cartographier la manière dont ces communautés pourraient être impliquées dans le cadre plus large de la justice transitionnelle. Le CSVR et l'ICSC, avec l'aide d'une consultante de projet, ont synthétisé les réflexions des partenaires locaux dès le premier jour et ont facilité des discussions sur la manière dont l'expérience et les connaissances de chaque organisation pourraient être transformées en directives et outils pratiques pour être utilisés par d'autres acteurs intéressés. Au cours du deuxième et du troisième jour de l'atelier, le groupe s'est lancé dans une écriture collaborative et une coédition de la structure et de la présentation des chapitres substantiels. Chaque organisation a puisé dans sa propre connaissance et expérience pour écrire sur la façon dont elle met en pratique des réponses concrètes aux besoins des communautés de migrants forcés, que ce soit à court ou à long terme. Le dernier jour de l'atelier, des tâches d'écriture de suivi ont été distribuées à chaque organisation participante et le groupe a convenu d'un ensemble de délais pour soumettre les contributions. Pendant quatre mois, les partenaires locaux ont continué à travailler à distance sur le guide avec l'assistance de l'ICSC, du CSVR et du consultant du projet. À ce stade, chaque partenaire a contribué en écrivant, en éditant et en fournissant des commentaires, ce qui a abouti au guide pratique. Si la coconception et la coécriture exigent indubitablement un investissement de temps plus conséquent, elles n'en demeurent pas moins essentielles pour favoriser les échanges de connaissances entre les différentes régions. De plus, elles offrent une plateforme permettant aux personnes directement impliquées dans le travail d'écrire en tant qu'experts à part entière. Les orientations qui en découlent constituent une réalisation clé du projet et ont été élaborées directement à partir du travail des partenaires locaux avec les individus et les communautés qui ont subi et continuent de subir les impacts de la migration forcée. Dans ce sens, le projet a pu fournir un canal essentiel pour donner la priorité aux connaissances des partenaires locaux et des communautés.

Les directives et le guide qui en résultent mettent en lumière la créativité et les connaissances intrinsèques que les organisations locales possèdent pour répondre aux besoins de leurs communautés. Cette ressource a été soigneusement élaborée spécifiquement pour accompagner les professionnels œuvrant dans divers domaines - notamment la justice transitionnelle, l'humanitaire, la consolidation de la paix et le développement. Qu'ils soient déjà engagés ou désireux de s'impliquer avec les communautés de migrants forcés, ce guide ambitionne d'illustrer l'influence bénéfique que les organisations locales peuvent exercer en intégrant les problématiques de la migration forcée au sein de leur approche de la justice transitionnelle. Ce site peut également servir de référence utile pour les organisations nationales et internationales qui souhaitent mieux intégrer la justice transitionnelle et la question de la migration forcée dans leur programmation.

Principes directeurs

Au cours de la rédaction et du développement de ces orientations, quatre principes fondamentaux ont été identifiés par les organisations participantes. Ces thèmes transversaux et interdépendants sont présents dans chacun des quatre chapitres substantiels et offrent des conseils généraux sur les approches clés pour la conception de programmes et la mise en œuvre d'interventions visant à intégrer les questions de migration forcée dans les processus de justice transitionnelle.

Les quatre principes directeurs (ne pas causer de préjudice, responsabilité, inclusivité et centré sur les survivants/victimes) ont été sélectionnés car ils sont tous essentiels pour garantir l'adoption d'une approche véritablement axée sur les traumatismes et centrée sur les survivants dans la conception de programmes/politiques. Au centre de cette approche se trouve la reconnaissance que, dans les contextes confrontés aux séquelles de violations massives et systématiques des droits, aborder les conséquences psychosociales des conflits violents est essentiel pour permettre aux individus, aux communautés et aux sociétés de faire face aux abus passés et d'en prévenir la récurrence. En ce qui concerne son application à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de politiques, cela implique la nécessité d'investir dans le bien-être des migrants forcés pendant ces processus, ainsi que de mieux comprendre et répondre aux réactions traumatiques.

PRINCIPE DU « DO NO HARM » (« AGIR SANS NUIRE » OU « NE PAS NUIRE » EN FRANÇAIS)

L'approche « Do No Harm » se réfère à l'application pratique de la sensibilité aux conflits. La sensibilité aux conflits reconnaît que l'assistance - qu'elle soit humanitaire, de développement, de consolidation de la paix ou de défense des droits de l'homme - peut

avoir des impacts positifs et négatifs, en même temps prévus et imprévus. De manière cruciale, l'approche « Do No Harm » exige que les acteurs pertinents prennent en compte les conséquences involontaires de leurs interventions sur les relations entre les groupes de personnes dans le contexte et agissent pour y remédier.¹⁰

WAYS TO INTEGRATE FORCED MIGRANT ISSUES INTO TRANSITIONAL JUSTICE PROCESSES

ASSESSMENT



Helps to understand the context where we seek to work and the potential impact.

PARTICIPATION



Ensures that displaced groups participate in processes affecting them. Thus, they can acquire the skills, knowledge, and resources to act independently.

DOCUMENTATION

Is the process in which the facts surrounding an individual or community's displacement are recorded.



ADVOCACY

Seeks to raise public awareness, improve policies and legal frameworks, influence civil society agendas, promote a holistic and victim-centered transitional justice process that integrates forced migration in a context-responsive manner.

Dans le cadre de la migration forcée et de la justice transitionnelle, l'application de l'approche « Do No Harm » exigerait en premier lieu que toute interaction avec les communautés déplacées soit fondée sur une analyse contextuelle approfondie et nuancée. L'analyse contextuelle devrait prendre en compte le risque potentiel de retraumatisation des migrants forcés suite à leur engagement dans toute intervention planifiée en matière de justice transitionnelle, et nécessite une cartographie détaillée des structures de soutien SMSPS (formelles et informelles) à entreprendre dans la phase de planification.

Il est également important de prendre en compte les éventuels biais liés à la justice transitionnelle et au langage associé, et d'utiliser un vocabulaire neutre et dénué de connotations politiques lorsque cela est nécessaire. Comme mentionné précédemment, il est essentiel que ceux qui cherchent à impliquer les communautés déplacées soient conscients des impacts prévus et imprévus de leur intervention planifiée et qu'ils mettent en place des stratégies pour éviter ou atténuer les éventuelles conséquences négatives.

| RESPONSABILITÉ

La responsabilité est le processus par lequel les acteurs concevant et mettant en œuvre des programmes visant à aider les communautés/populations s'efforcent de le faire de manière responsable. Concrètement, cela signifie que nous prenons en compte, rendons compte et sommes tenus responsables envers les personnes que nous cherchons à aider en :

- Partageant de manière systématique, opportune et pertinente des informations avec les communautés affectées ;
- Encourageant la participation et le leadership significatifs des personnes affectées dans la prise de décisions, sans distinction de sexe, d'âge, de statut de handicap ou d'autres diversités ; et
- Assurant la mise en place de mécanismes de retour d'information communautaires pour permettre aux personnes affectées d'évaluer et de commenter la performance de l'intervention, y compris sur des sujets sensibles tels que l'exploitation et les abus sexuels, la fraude, la corruption, le racisme et la discrimination.¹¹

Dans le cadre de la justice transitionnelle et de la migration forcée, il est important d'être transparent avec les personnes et les communautés déplacées quant à l'intervention

prévue, en incluant la durée de l'implication ainsi que les contraintes en termes de ressources et de capacités. Il est essentiel de gérer les attentes de la communauté touchée dès le début en fournissant des informations claires et précises sur l'intervention, y compris ses limites, ainsi que sur la manière dont les informations seront stockées, utilisées et accessibles. Les attentes doivent être discutées ouvertement avec les communautés déplacées et d'accueil, et les acteurs doivent déterminer si l'intervention sera en mesure d'y répondre.

Intégrer un mécanisme de rétroaction ou de plaintes dans une intervention permettra aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant le processus, ce qui favorisera l'adhésion à long terme et renforcera la confiance.



| INCLUSION

L'inclusivité dans les programmes humanitaires, de développement, de consolidation de la paix, de défense des droits de l'homme et autres, désigne une approche qui prend en compte que chaque individu, quelle que soit son identité ou ses expériences diverses, joue un rôle essentiel dans la transformation de sa propre société. L'inclusion des communautés marginalisées et sous-représentées tout au long de la conception et de la mise en œuvre de la programmation conduit inévitablement à de meilleurs résultats.¹²

En pratique, cela comprend :

- Cocréer de programmes qui aident à transformer les dynamiques de pouvoir inéquitables dans les communautés et à accroître la participation significative des personnes marginalisées ;
- Collaborer avec les groupes marginalisés et sous-représentés tout au long de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes ;
- Engager des processus continus avec les communautés locales pour répondre aux besoins de ces groupes et garantir un traitement équitable ; et
- Faire un effort intentionnel pour éviter de reproduire les barrières qui existent dans la société en général, nous nous engageons à garantir l'accès à nos programmes pour les communautés marginalisées et sous-représentées ainsi que pour les personnes en situation de vulnérabilité.¹³

Dans le contexte de la justice transitionnelle et de la migration forcée, cela impliquerait de se lier et de mobiliser un large éventail d'acteurs divers au sein des communautés de migrants forcés, notamment les jeunes ; les femmes et les filles ; les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles diverses ; les

personnes âgées ; et les personnes ayant un handicap. Faciliter la création d'espaces sûrs, qu'ils soient physiques ou virtuels, où les personnes issues de groupes marginalisés se sentent en mesure de s'exprimer sans crainte de représailles, est essentiel.



FORCED MIGRATION

Defined by The International Organization for Migration (IOM)

As the movement of persons who have been forced or obliged to flee or to leave their homes or places of habitual residence, in particular as a result of or in order to avoid the effects of armed conflict, situations of generalized violence, violations of human rights or natural or human-made disasters.



TRANSITIONAL JUSTICE

Defined by The United Nations (UN)

As the full range of processes and mechanisms associated with a society's attempt to come to terms with a legacy of large-scale past human rights violations and abuses to ensure accountability, serve justice, and achieve reconciliation.



Forced Migration and Transitional Justice are closely linked but the relationship between the two has attracted little attention amongst academics and practitioners.



Contexts, where **Transitional Justice** is pursued following armed conflict and/or authoritarian rule, have often seen the displacement of large numbers of people either as a direct result of policies or a secondary result of conflict and violence.

UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LES SURVIVANTS ET LES VICTIMES

Une approche de la justice transitionnelle qui privilégie les besoins des survivants et des victimes exige que les communautés déplacées soient au premier plan de toutes les politiques et programmes qui les affectent. Concrètement, cela signifie que la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant les communautés de migrants forcés devraient être dirigées par une diversité de voix issues de ces communautés, y compris sur les questions de justice transitionnelle. Assurer la participation significative des communautés de migrants forcés, et les aider à acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour défendre indépendamment leurs besoins, est crucial pour la réussite de tout processus de justice transitionnelle.

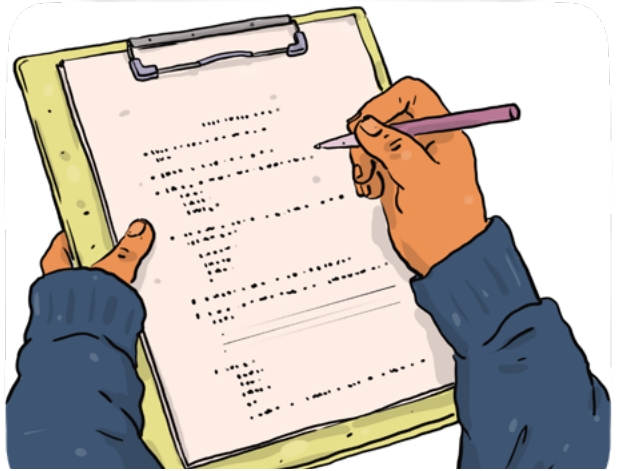
REMARQUES

ÉVALUATION

Comprendre le contexte dans lequel nous souhaitons travailler et l'impact que nous pourrions avoir est une étape essentielle lors de la planification d'un programme, d'un projet ou d'une activité visant à engager les communautés de migrants forcés sur les questions de justice transitionnelle. La migration forcée survient pour une variété de raisons complexes et souvent interconnectées, impliquant de nombreux acteurs différents. Les communautés de migrants forcés ne sont pas toujours homogènes et ont souvent des besoins divers. En ancrant votre intervention, quelle que soit son envergure, dans une analyse rigoureuse du passé, du présent et de l'avenir d'une communauté de migrants forcés, et en prenant soin de considérer attentivement les conséquences voulues et non voulues qu'elle peut avoir, vous pouvez garantir son succès et atténuer tout impact négatif.

Une variété d'outils d'évaluation ont été développés au fil des ans pour aider une large gamme d'acteurs dans leur travail, depuis le niveau communautaire jusqu'au niveau supérieur. Parmi ces éléments, on peut citer l'analyse de la situation, l'analyse des conflits et l'évaluation des besoins, sans se limiter à ces outils. L'analyse de la situation est un processus qui aide à identifier les opportunités et les défis, en même temps internes et externes, pour une organisation. Elle peut également être utilisée pour définir précisément la portée d'un problème. L'analyse de conflits est une enquête structurée sur les causes et la direction potentielle d'un conflit qui cherche à identifier des opportunités de gestion, de transformation ou de résolution de ce conflit. Une évaluation des besoins guide la manière dont les organisations identifient, mesurent et hiérarchisent les besoins d'un groupe ou d'une communauté particulière (par exemple, l'assistance humanitaire, le développement) afin de cibler efficacement leurs réponses.

Le choix des outils, ou de leur combinaison, dépendra du type d'intervention envisagé et sera également influencé par d'autres facteurs tels que la disponibilité des ressources, l'accessibilité et le public cible. Par exemple, si vous envisagez de soutenir une communauté dans la réalisation d'un projet commémorant leur histoire de migration, il serait utile de procéder à une évaluation ciblée des besoins et à une analyse des conflits. Vous trouverez à la fin de ce chapitre des liens vers des outils préexistants que vous pourrez utiliser ou adapter pour votre propre programme, projet ou activité.



Lorsque vous sélectionnez et adaptez un outil d'évaluation approprié, il est utile de commencer par réfléchir au contexte dans lequel vous souhaitez vous engager avec les communautés de migrants forcés, aux acteurs et parties prenantes impliqués, aux facteurs qui motivent la migration forcée dans ce contexte spécifique, aux dynamiques et tendances qui façonnent le contexte, aux impacts pluridimensionnels de la migration forcée sur les communautés affectées, aux besoins de ces communautés, ainsi qu'aux opportunités d'intervention existantes et potentielles pour l'engagement sur la migration forcée à travers le prisme de la justice transitionnelle.

Contexte

Commencez par retracer l'histoire de la migration géographique et temporelle du groupe. Il convient tout d'abord d'établir :

- D'où le groupe est originaire et où se situe-t-il actuellement (dans un village, une ville, un établissement permanent ou un camp) ?
- Que la migration soit interne ou internationale,

- Veuillez vérifier s'il y a eu d'autres endroits où la communauté a résidé entre son lieu de résidence d'origine et son lieu de résidence actuel, et
- Y a-t-il eu des changements dans le lieu d'origine du groupe déplacé, tels que l'accaparement de terre par d'autres personnes ou par le gouvernement, qui pourraient les empêcher de retourner ?

Il pourrait également être utile de dresser une carte physique de ces lieux ou de créer une chronologie de la migration grâce aux informations collectées à partir de ces premières questions de cartographie. Dans cette analyse, il convient d'identifier les vagues de migration les plus significatives, en précisant les dates, les nombres de personnes déplacées de force, les lieux et les raisons qui ont motivé le choix de la destination.

Ensuite, il convient de prendre en compte les caractéristiques démographiques du groupe affecté.

- Quel était le statut socio-économique, culturel et politique des membres du groupe avant et après leur déplacement forcé ?
- Venaient-ils d'une région rurale ou urbaine ?
- Et qu'en est-il de l'âge, du genre, de la religion, de l'ethnicité, du statut économique et du niveau d'éducation des individus concernés ?
- Existe-t-il des données de référence sur le groupe que vous souhaitez impliquer ? Est-ce une information vérifiée provenant d'une source fiable ?

Les groupes de migrants forcés ne peuvent être considérés comme des acteurs isolés. Engager le groupe affecté nécessite également de prendre en compte la communauté d'accueil et la manière dont elle a affecté la vie et la réalité quotidienne des membres du groupe.

- Est-ce que cette relation a eu une incidence sur les services et les ressources de SMSPS mis à disposition du groupe déplacé ? Si oui, comment ?
- Est-ce que la relation a eu un impact sur les services SMSPS ou les ressources / soutiens mis à disposition de la communauté hôte ? Si oui, comment ?

- Quelle est la nature de la relation entre les migrants forcés et les communautés d'accueil ? Est-elle généralement bonne ou mauvaise ? Y a-t-il des incidents de conflits ?

En fonction des conditions historiques et actuelles auxquelles sont confrontées une communauté hôte et migrante, il est possible que les gens perçoivent un impact (positif ou négatif) sur les services sociaux, les ressources, la sécurité et d'autres facteurs socio-économiques, culturels et politiques. Acquérir une compréhension plus approfondie de ces questions permettra de mieux comprendre le niveau d'intégration entre les deux communautés.



Pour mieux comprendre le contexte dans lequel les groupes de migrants forcés évoluent, il est important de déterminer avec précision les instances gouvernementales (nationales, infranationales ou locales) et judiciaires qui ont compétence sur le lieu de résidence actuel du groupe. Identifiez les personnes en charge de ces institutions et la durée de leur mandat.

- Quels sont les cadres juridiques ou politiques existants en lien avec les migrations forcées et la justice transitionnelle ?
- Ces lois ou politiques sont-elles discriminatoires ou protectrices envers les groupes de migrants forcés ?
- Existe-t-il des lacunes importantes dans les cadres juridiques ou politiques liés aux groupes de migrants forcés ?
- Comment le groupe s'identifie-t-il (réfugié/déplacé interne/demandeur d'asile/sous protection temporaire/naturalisé/apatride, etc.), et quel est leur statut juridique réel ? Existe-t-il une différence entre les deux ?

Maintenant, veuillez cartographier et analyser tout processus de justice transitionnelle historique (formel ou informel) entrepris dans ce contexte.

- Avez-vous connaissance de processus de justice transitionnelle formels ou informels ayant eu lieu dans le pays, la région ou la zone locale ?
- Quel a été le résultat final ? Est-ce que l'un de ces processus a impliqué le groupe de migrants forcés ? Si oui, comment ?
- Le groupe a-t-il lui-même engagé des processus informels ou traditionnels pertinents pour la justice transitionnelle ?
- Qui devait coordonner ou de gérer ce processus ? Quel a été le résultat final ?
- Quels sont les principaux défis ou obstacles (imposés par les autorités gouvernementales ou les communautés) qui pourraient entraver la mise en œuvre de la justice transitionnelle ? Pourquoi ?

Assurez-vous également de prendre en compte les initiatives plus larges de consolidation de la paix, dont les interventions peuvent relever du cadre de la justice transitionnelle sans être définies comme telles par les parties impliquées. De plus, certaines interventions, axées sur la promotion de la paix, pourraient potentiellement favoriser les efforts futurs en matière de justice transitionnelle, en particulier la mobilisation communautaire. Il est donc essentiel de les considérer afin d'élargir le spectre des opportunités d'intervention.

Acteurs et parties prenantes

Il est tout aussi important de comprendre les processus de migration forcée, les politiques et la législation pertinente, que de cartographier les acteurs clés, tant internes qu'externes, qui ont un impact sur la communauté affectée et de considérer la nature précise de cet impact.

Les acteurs externes clés pourraient inclure les forces de sécurité, les groupes armés non étatiques, les gouvernements et les autorités judiciaires, les organisations non gouvernementales (ONG) ou internationales, les organisations communautaires ou de base, les dirigeants communautaires, religieux ou tribaux, les acteurs économiques et les organismes internationaux ou régionaux.

- Est-ce que l'impact sur le groupe affecté est positif ou négatif, tangible ou intangible ?
- Il pourrait être utile de classer ces acteurs selon leur niveau d'influence (élevé, moyen, faible) afin d'identifier les biais et l'exclusion des voix marginalisées de manière plus précise.
- Il serait utile d'identifier les motivations et les intérêts, ainsi que les sources de pouvoir et d'influence, pour chaque acteur.
- Il est possible d'utiliser une technique telle que le classement par paires (« pairwise ranking » en anglais) pour faciliter la cartographie des acteurs dans le domaine de la justice transitionnelle.

Ensuite, identifiez les acteurs internes clés qui ont un impact sur les groupes affectés et analysez précisément comment cette influence se manifeste.

- Pouvez-vous identifier des dirigeants ou des groupes communautaires ?
- Si tel est le cas, quels sont les intérêts et les besoins de ces acteurs ?
- Pouvez-vous classer ces acteurs dans les catégories suivantes : décideurs, influenceurs (positifs ou négatifs), partisans et perturbateurs ? Expliquez la justification de votre catégorisation.
- Pouvez-vous identifier les mécanismes locaux ou internes existants ou historiques, qu'ils soient traditionnels ou modernes, liés au processus de justice transitionnelle ?

Vous devez également prendre en compte les différents rôles que divers acteurs, tant externes qu'internes, ont joué à différentes étapes du parcours de migration du groupe affecté et l'impact que cela a eu - et continue d'avoir - sur leur vie.

- Quels acteurs sont à l'origine du déplacement forcé initial des personnes affectées ?
- Qui apporte un soutien aux personnes déplacées, à la fois dans leur lieu d'origine et dans la communauté d'accueil ?
- De quelle manière et pour quelles raisons ce soutien se manifeste-t-il (sur le plan économique, politique, social, etc.) et quels sont les intérêts des acteurs impliqués à soutenir ou à saper le groupe ?
- Comment les conflits entre les communautés d'accueil et les communautés déplacées sont-ils gérés, et comment cela se rapporte-t-il à la situation de sécurité plus large dans la région ?

Enfin, veuillez prendre en compte la relation entre chaque acteur identifié et la justice transitionnelle. Ceci permettra d'identifier les opportunités d'intervention



L'approche de Fantanka pour mener des évaluations basées sur les informations communautaires

À Fantanka, nous sommes une organisation de la société civile basée et travaillant en Gambie. Notre travail se concentre sur la promotion de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, en particulier à l'encontre des femmes, la défense des droits des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés, ainsi que la fourniture de soutien psychologique et psychosocial aux victimes de violations des droits.

L'un de nos projets récents, avec le soutien de GIJTR, a consisté à impliquer les communautés de migrants forcés afin de promouvoir leur inclusion et leur participation dans le processus de justice transitionnelle en Gambie. Nous avons lancé le projet en menant des évaluations communautaires à travers des consultations avec la communauté et des entretiens avec des informateurs clés. L'une des communautés impliquées a subi une persécution religieuse qui a entraîné leur

expulsion de Gambie par les forces gouvernementales, tandis que les autres groupes étaient composés de jeunes ayant migré en raison d'un environnement politique et économique oppressant sous la dictature de Jammeh.

Avec les informations partagées lors des évaluations, nous avons travaillé avec les membres de la communauté pour décider d'une méthode appropriée de documentation de leurs expériences et de mise en évidence de leurs besoins. Les conclusions de l'évaluation ont révélé que les membres de la communauté présentaient un faible niveau de maîtrise de l'anglais, manquaient d'expérience dans l'engagement des processus formels et avaient peu d'opportunités de participer au processus officiel de recherche de vérité qui s'est déroulé en Gambie de 2019 à 2021 par le biais de la Commission Vérité, Réconciliation et Réparations.

De plus, l'une des communautés avec lesquelles nous avons travaillé et qui a subi des persécutions religieuses, a exprimé son souhait de ne pas poursuivre sa participation au processus afin de préserver les acquis obtenus grâce aux négociations avec les autorités étatiques, ainsi que pour éviter les risques de traumatisme. Les souhaits de la communauté ont été respectés et ils n'ont pas été inclus dans la prochaine phase du projet.

Nos évaluations ont conduit à l'élaboration d'une méthodologie de documentation participative pour les membres restants de la communauté. Ceci a été accompli en menant un exercice de dessin du fleuve de vie pour documenter les expériences des communautés. La pratique du fleuve de vie a permis à chaque participant de raconter son histoire personnelle à travers un processus de réflexion qui leur a également permis de l'exprimer de manière unique. En tant qu'organisation, nous étions conscients que les réflexions sur leur passé pouvaient susciter des émotions et potentiellement retraumatiser certains participants. Nous avons donc veillé à fournir du personnel de soutien en santé mentale et psychosociale pour accompagner les participants tout au long de l'évaluation et du processus de documentation subséquent.

Au cours de l'évaluation, nous avons collaboré avec les communautés pour identifier les organismes et les institutions qui pourraient aider à amplifier leurs voix, dans le processus de justice transitionnelle. Il était intéressant de constater que les communautés elles-mêmes ont créé des groupes de soutien ou ont nommé des représentants qui, avec l'appui nécessaire, peuvent contacter les parties prenantes clés de la justice transitionnelle et plaider en faveur des droits et des besoins de leurs communautés. ❖

potentielles pour les interventions futures sur la migration forcée et la justice transitionnelle.

- Quelle est la relation entre chaque acteur (interne et externe) et la justice transitionnelle ?
- Dans quelle mesure ces acteurs ont-ils une influence sur les processus de justice transitionnelle formels et informels dans ce contexte ?
- Réfléchissez à la manière d'impliquer les acteurs influents pour créer un environnement propice à des processus de justice transitionnelle efficaces et axés sur la communauté.

Le chapitre 3, Participation, offre des recommandations sur la façon d'établir et de maintenir des relations avec les acteurs clés, ce qui est une partie essentielle de la conception et de la mise en œuvre d'une intervention participative et sensible aux conflits sur la migration forcée et la justice transitionnelle.

Facteurs

La migration forcée est généralement causée par plusieurs éléments interdépendants qui peuvent être divisés en trois catégories : les causes immédiates, les causes structurelles et les déclencheurs. Les causes structurelles sont des facteurs omniprésents intégrés dans les politiques, les structures et le tissu de la société, et qui peuvent créer les préconditions à des conflits violents. Les causes immédiates sont des facteurs qui contribuent à créer un climat propice aux conflits violents ou à leur escalade, et sont parfois le symptôme d'un problème plus profond. Les déclencheurs sont des actes clés, des événements ou leur anticipation qui peuvent déclencher ou aggraver un conflit violent.¹⁴

Identifiez les causes de la migration forcée pour la communauté en question et classez-les en causes immédiates, causes structurelles et facteurs déclencheurs. Les raisons possibles incluraient potentiellement :

- L'accès ou l'utilisation des ressources en terre et en eau
- L'utilisation et accès à d'autres ressources naturelles
- L'exclusion et marginalisation socioculturelles, politiques et économiques
- La mauvaise gouvernance et l'impunité
- Un gouvernement autoritaire/oppressif
- Un développement inégal
- Une absence ou une insuffisance de services sociaux
- La prolifération des armes
- Des réseaux criminels
- Les forces de sécurité ou les groupes armés non étatiques
- Des répercussions du pays voisin
- Le racisme ou la discrimination
- La liberté d'expression

Par exemple, le changement climatique (comme la sécheresse) peut entraîner des conflits liés à l'accès aux ressources (terre, eau, etc.), et cela est aggravé dans les contextes dans lesquels l'État de droit est faible et les services publics sont limités. Le



manque de protections légales pour les groupes marginalisés, tels que la propriété et la possession de terre, accroît la vulnérabilité de ces communautés aux violations des droits de l'homme. Dans ces situations, les plus vulnérables sont contraints de quitter leur domicile à la recherche d'une plus grande sécurité et de meilleures opportunités socio-économiques.

**EXTRAJUDICIAL
KILLINGS AND ENFORCED
DISAPPEARANCES**



**UNEQUAL
DISTRIBUTION
OF RESOURCES**



**SYSTEMATIC
MARGINALIZATION OF
CERTAIN GROUPS**



ARMED CONFLICT



**CAUSES OF
FORCED DISPLACEMENT**

Il est également crucial de se demander pourquoi le groupe a choisi de s'installer à leur emplacement actuel et comment ils y sont parvenus (distance et moyen de transport).

- Est-ce que l'emplacement a été choisi intentionnellement en raison d'un environnement plus sécurisé ou de protections légales renforcées ? Ou peut-être est-ce dû à de meilleures opportunités socio-économiques ou à des liens familiaux ?
- Les autorités nationales ont-elles officiellement accueilli les migrants forcés de ce groupe particulier ?
- Cependant, l'emplacement actuel de ce groupe est-il planifié ou simplement dû à la proximité ou à d'autres facteurs ?

En déterminant si le choix de la destination actuelle était intentionnel ou non, vous pourriez mieux comprendre l'impact du déplacement du groupe sur la communauté d'accueil.

Évolutions et tendances

Veuillez prendre en compte les évolutions récentes dans le comportement et/ou les relations entre les acteurs principaux, ainsi que les raisons qui les motivent, le cas échéant.

- Avez-vous constaté des évolutions politiques, socio-économiques, juridiques ou sécuritaires récentes en lien avec le contexte, et si oui, quel a été leur impact ?
- Avez-vous constaté des avancées récentes dans les processus de justice transitionnelle nationaux et/ou infranationaux (formels et informels), et est-ce que le groupe/la communauté est directement impliqué(e) dans l'un de ces processus ? Dans ce cas, quel a été l'impact de ces évolutions ?

La compréhension des récents changements comportementaux et contextuels, ainsi que des raisons qui les sous-tendent, vous aidera à cibler efficacement votre intervention et à prévenir/atténuer toute perturbation.

Impacts

La migration forcée influe sur les communautés de multiples façons. Les conséquences peuvent se manifester différemment au sein des individus de ces groupes, en fonction de leur orientation sexuelle, de leur identité et expression de genre, de leurs caractéristiques sexuelles, de leur situation socio-économique, de leur statut juridique et d'une diversité d'autres facteurs.

- Comment les personnes ou les groupes déplacés se sentent-ils affectés ?
- Quels mécanismes de résilience ont été adoptés par les individus et les groupes déplacés, et comment sont-ils soutenus ou entravés par les différents acteurs concernés ?
- Comment renforcer ces mécanismes de résilience pour garantir que les voix des personnes affectées soient entendues ?
- Est-ce que certains membres ou le groupe nécessitent un soutien supplémentaire ? Si oui, comment ?

Pensez aux façons spécifiques dont les groupes et les individus au sein de ces groupes ont été affectés par le déplacement et si cela constitue une violation de leurs droits économiques, sociaux et culturels (par exemple, le droit au logement, le droit à la santé, le droit au travail, le droit à l'éducation, la liberté de la faim) et de leurs droits civils et politiques (la liberté de discrimination, le droit à la vie privée, le droit de se réunir pacifiquement, la liberté d'expression et de religion, le droit de vote). Veuillez prendre en compte les impacts psychosociaux et économiques de ces violations sur les communautés, les familles et les individus.

Besoins

De la même manière que les membres des communautés déplacées sont affectés de différentes manières, souvent interconnectées, par la migration forcée, ils ont également des besoins divergents. Il est important d'essayer d'identifier ces besoins - en général mais aussi en termes de justice transitionnelle. Les besoins généraux sont souvent pris en charge par les acteurs humanitaires et de développement et comprennent l'hébergement, la nourriture, l'eau, les soins de santé, l'éducation à la subsistance, etc.

Les besoins de la justice transitionnelle peuvent inclure la justice, la responsabilité, la réforme institutionnelle, les réparations et la protection. Comment le groupe déplacé identifie-t-il ses besoins et peut-on les classer selon leur urgence - immédiate, à moyen terme et à long terme ?

Opportunités d'intervention

Veillez considérer si des opportunités et des ouvertures existent actuellement pour aborder la question de la migration forcée sous l'angle de la justice transitionnelle. Il est utile de considérer d'autres opportunités liées à la consolidation de la paix qui pourraient servir de passerelle à la justice transitionnelle, au-delà des opportunités explicitement liées à cette dernière. Cela inclurait potentiellement la mobilisation de cellules de protection de l'enfance communautaires, l'engagement avec des mouvements de résistance non-violents, ainsi que l'ajout de programmes de promotion de l'égalité économique et de la participation.

- Existe-t-il des processus, groupes ou organismes en place pour faciliter l'accès aux processus de justice transitionnelle ?
- Quels sont les acteurs et organisations clés qui travaillent avec les migrants forcés sur les questions de justice transitionnelle ou de consolidation de la paix plus largement ?
- Y a-t-il un cadre juridique ou politique existant qui soutiendrait les processus de justice transitionnelle formels ou informels ?
- Les obstacles à l'accès à ces opportunités d'intervention existent-ils, et si oui, comment peuvent-ils être surmontés ?

Établir et maintenir des relations professionnelles avec un large éventail de parties prenantes (humanitaires, de consolidation de la paix, de développement, etc.) facilitera l'identification d'opportunités d'intervention potentielles, y compris celles qui sont moins évidemment liées à la justice transitionnelle.

Méthodologie

Les outils d'évaluation utilisent une variété de méthodologies qualitatives et quantitatives, telles que la recherche documentaire, les entretiens avec des informateurs clés, les groupes de discussion, les enquêtes en ligne ou en personne, les observations sur le terrain, les ateliers avec des



participants divers, la recherche participative où les participants décident, ainsi que l'analyse des médias traditionnels et des réseaux sociaux. Vous trouverez des liens vers des ressources utiles sur différentes méthodologies d'évaluation à la fin de ce chapitre.

FORCED DISPLACEMENT IN NUMBERS



83%

of forced displaced people are hosted in low and middle-income countries.



69%

of all refugees displaced abroad came from 5 countries: Syria, Venezuela, Afghanistan, South Sudan and Myanmar.

A hundred million people were forced to leave their homes in 2022 and looked to Europe as a preferred destination.



48%

of people displaced across borders are estimated to be women and girls.



0-17 years old:

21% male

20% female



18-59 years old:

28% male

26% female



60+ years old:

3% male

2% female



Information sourced from <https://www.unhcr.org/62a9d1494/global-trends-report-2021>

SOS Sahel Soudan : L'importance de la représentation lors des évaluations



Nous travaillons pour SOS Sahel Soudan, une ONG soudanaise qui a pour vision « la paix et la prospérité pour tous au Soudan ». Dans notre récent projet, nous avons travaillé à améliorer la réponse aux droits et à l'accès aux services sociaux de base des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans des conditions fragiles et incertaines dans la région du Darfour au Soudan. Ces communautés ont passé les deux dernières décennies dans des camps de personnes déplacées, où différents acteurs ont mis en place plusieurs interventions en leur faveur. Ainsi, il est nécessaire de procéder à une évaluation afin d'identifier les lacunes pour toute nouvelle intervention et de comprendre ce qui a été réalisé auparavant.

L'évaluation a débuté par une réunion générale avec les dirigeants communautaires, suivie de discussions en groupe de travail avec des informateurs clés tels que des groupes de femmes, de jeunes et les autorités locales. Pour ce faire, nous avons effectué plusieurs visites dans des camps de personnes déplacées avec d'autres membres du personnel d'ONG qui mettent déjà en place des activités. Cela nous a permis de renforcer la confiance, d'identifier les représentants des personnes déplacées et de commencer les communications ciblées. Nous leur avons fait savoir que nous avons l'intention de mettre en place certaines activités,

mais que nous devons d'abord identifier les lacunes et les préoccupations qui pourraient être ciblées par ces activités. Ils ont expliqué que les services sociaux de base ainsi que les besoins plus larges liés à la paix demeuraient importants. Nous avons convenu de nous concentrer sur l'évaluation des besoins fondamentaux et stratégiques. Notre évaluation a révélé un important manque de capacité au sein des communautés de personnes déplacées internes (PDI) affectées par des violations systématiques ou massives des droits de l'homme.

Dernièrement, SOSSS a mené un projet visant à aborder les droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) grâce à une réponse conjointe financée par le gouvernement néerlandais. Nous avons choisi des représentants de la communauté issus de différents groupes de la communauté de personnes déplacées internes et les avons formés aux capacités organisationnelles et managériales afin de permettre aux personnes déplacées internes de s'organiser pour revendiquer et faire pression pour leurs droits.

En ce qui concerne l'évaluation, il existe certains défis, tels qu'une coordination insuffisante entre les acteurs humanitaires existants. De plus, en raison des traumatismes et d'autres situations difficiles vécues par les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, nous avons dû prévoir une période initiale plus longue pour établir la confiance. Nous avons pu établir un engagement à long terme et croyons fermement que la construction de la confiance est la clé pour des

interventions efficaces. Les « victoires » tangibles comprennent les membres de la communauté qui s'organisent en groupes et défendent leurs droits de manière autonome. Pour que cela

se produise, il est essentiel de mener une évaluation rigoureuse afin de garantir que les projets répondent aux besoins émergents et existants d'une communauté, et qu'ils soient pertinents et bien planifiés. ❖

Lectures complémentaires et ressources

| ANALYSE DES CONFLITS

SDC, [Outils d'analyse des conflits](#)

UNICEF, [Outils d'analyse de conflits](#)

Schirch, L. 2013. Évaluation des conflits et planification de la consolidation de la paix : Un manuel sur la sécurité humaine : une approche stratégique, participative et basée sur les systèmes. Centre pour la justice et la consolidation de la paix de l'Université mennonite de l'est.

GIJTR, [Comprendre et remédier aux violations des droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre de la justice transitionnelle : Un outil d'évaluation](#)

| ÉVALUATION DES BESOINS

Réponse humanitaire, [Évaluation des besoins : Orientation et modèles.](#)

Un ensemble complet de lignes directrices et de modèles conçus pour faciliter la création de résultats liés à l'évaluation des besoins.

La Banque mondiale, [Guide pour l'évaluation des besoins.](#) Outils indispensables pour recueillir des informations, prendre des décisions et obtenir des résultats en matière de développement.

UNHCR, [Manuel d'évaluation des besoins.](#)

Le Manuel d'évaluation des besoins consolide les politiques, pratiques et orientations existantes, et représente la première orientation produite par le HCR sur les évaluations des besoins qui s'applique à tous les secteurs, les situations, les méthodes et les populations concernées.

UN OCHA, [Évaluation et Analyse des Besoins.](#) Un ensemble d'outils et de lignes directrices pour soutenir et améliorer les évaluations coordonnées dans les contextes humanitaires.

UN OHCHR, [Manuel de surveillance des droits de l'homme : Chapitre 8 - Analyse](#)

| ANALYSE DE LA SITUATION

UN OCHA, [Modèle d'analyse de la situation](#)

PARTICIPATION

Les survivants de violations massives des droits de l'homme, y compris les migrants forcés, doivent être au cœur de tous les processus de justice transitionnelle. Leurs perspectives, leur dignité, leurs priorités et leurs préoccupations devraient être au premier plan de tout processus de ce type, de la conception à la mise en œuvre. Permettre une participation significative des migrants forcés peut entraîner un changement nécessaire dans leur propre perception, ainsi que dans celle de la société dans son ensemble, de leur statut et de leur rôle, les faisant passer de simples bénéficiaires à des agents de changement puissants.¹⁵ En tant que professionnels travaillant dans la consolidation de la paix, les droits de l'homme et la justice transitionnelle, notre objectif principal est de garantir la participation active des groupes déplacés dans les processus qui les concernent, afin qu'ils acquièrent les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour agir de manière autonome et que nous devenions ainsi superflus.

Bien que la participation significative soit souvent une priorité pour les organisations travaillant avec les survivants de violations des droits de l'homme, y compris les migrants forcés, sa mise en pratique est moins évidente. En gardant à l'esprit les quatre principes directeurs lors de la collaboration avec les communautés de migrants forcés - tout en considérant comment créer des opportunités, favoriser la coopération et l'engagement, créer des espaces sûrs, sensibiliser, renforcer les capacités, faciliter, gérer les attentes, coordonner et surveiller et évaluer - vous pourrez vous assurer que toute interaction que vous avez avec ces groupes/communautés est véritablement participative et centrée sur les survivants.

Créer des opportunités

Établir et maintenir des relations avec des individus clés est une tâche chronophage mais essentielle pour garantir la participation effective des groupes de migrants forcés dans les processus de justice transitionnelle.

Tout d'abord, veuillez examiner la cartographie des parties prenantes réalisée dans le cadre du chapitre d'évaluation et identifier un large éventail d'acteurs clés qui pourraient contribuer à la participation significative des migrants forcés à ces processus. Veillez à ne pas seulement dresser une liste des élites/détenteurs de pouvoir (dirigeants communautaires, représentants et autorités formelles et informelles), mais également des membres de groupes marginalisés (y compris les jeunes, les femmes, les personnes ayant des orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles diverses, les populations plus âgées, les personnes en situation de handicap, etc.). Avant de prendre contact initial, il est important de déterminer la meilleure approche pour aborder les personnes clés (souvent appelées gardiens, car elles peuvent contrôler l'accès à l'information), en prenant en compte les sensibilités culturelles et d'autres facteurs tels que la méfiance, le manque de conscience ou de connaissance, les motivations et les préjugés. Initier et maintenir le contact avec une large gamme d'acteurs pertinents dans le processus d'ouverture de portes.



Réfléchissez attentivement à quand il est approprié d'initier et de maintenir le contact avec des individus clés et adaptez votre engagement en fonction de l'interlocuteur avec lequel vous cherchez à établir ou maintenir une relation (langue, genre, sensibilités culturelles, etc.). Soyez conscient des biais autour de la justice transitionnelle et du langage associé, et utilisez des termes neutres et non politiquement chargés si nécessaire.

Investir dans la construction de la confiance à long terme aidera à garantir l'engagement. Maintenir efficacement ces relations est une première étape vitale pour gérer les attentes des communautés affectées et d'autres acteurs clés de manière optimale.

Favoriser la coopération et l'engagement

Dès le départ, encouragez la cocréation de plans, de stratégies et d'activités impliquant une gamme diversifiée d'acteurs au sein des groupes de migrants forcés (incluant les jeunes, les femmes, les personnes ayant des orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles diverses, les populations plus âgées, les personnes handicapées, etc.) et incorporez la rétroaction/l'écoute active en tant que partie intégrante du processus de conception/mise en œuvre. Faciliter l'inclusion de divers acteurs pertinents des communautés hôtes dans ces processus. Cela peut inclure des personnes travaillant de manière informelle/volontaire au niveau

CODHES : Encourager une participation significative



Consulting for Human Rights and Displacement (CODHES) est une organisation d'acteurs de la société civile colombienne qui travaille depuis plus de 30 ans pour garantir les droits de la population déplacée en Colombie. Notre travail est reconnu pour sa capacité à influencer la réponse de l'État au déplacement forcé, ainsi que pour promouvoir la participation de la population déplacée aux processus de restauration des droits et de consolidation de la paix, avec des approches différenciées selon le genre, l'ethnicité et la génération. Actuellement, nous intervenons dans huit régions de la Colombie où les communautés ont été ou sont encore touchées par le conflit armé. CODHES est un organisme consultatif auprès des Nations Unies et de l'Organisation des États américains.

Une partie importante de notre travail consiste à promouvoir

la participation des victimes et des organisations pour renforcer leurs processus d'incident, en particulier ceux liés à la construction ou à la politique publique. Grâce à cette approche, nous avons initié le projet [Comadre Mural project](#), en invitant l'Association des Afro-Colombiens Déplacés (AFRODES) ainsi que son collectif de femmes déplacées, La Comadre, à y participer. Cette invitation a été possible grâce à la relation à long terme que CODHES a maintenue avec le collectif. Pour de nombreuses années, nous avons soutenu leurs processus autonomes de résistance, de guérison, de mémoire et de lutte pour l'accès à la justice, à la vérité, aux réparations et à la non-répétition.

La participation de la communauté afro-descendante déplacée, en particulier les femmes et les jeunes, a assuré un processus de consultation et de prise de décision collaboratif, ainsi que le développement du projet. Cela incluait la sélection des membres de l'équipe, le site d'intervention, les méthodologies de participation, les personnes concernées, la gestion des ressources et le processus de développement lui-même. Cette collaboration a conduit à la création d'une fresque murale, désormais reconnue comme une représentation de la mémoire vivante et du processus de guérison de la communauté déplacée.

Plus de 80 membres de la communauté afro-colombienne déplacée résidant dans la communauté 4 de Soacha,

une municipalité près de Bogotá qui a historiquement accueilli les populations déplacées, ont participé au projet. Avec le soutien d'un groupe d'artistes et de l'équipe d'experts de CODHES en matière de garanties de non-récurrence, ainsi que des dirigeants et des jeunes leaders de La Comadre et AFRODES, nous avons promu le projet et aidé la communauté à créer la fresque murale.

Même si leur participation a été mise à mal dans les contextes territoriaux et politiques, les mouvements et organisations de victimes déplacées ont renforcé leurs stratégies de résistance grâce à des mécanismes qui favorisent une culture de la paix. La Comadre illustre très bien cette situation. Dans le cadre des garanties de non-répétition, la création d'une fresque symbolise une culture de la paix qui contribue à la construction d'une mémoire intergénérationnelle. La fresque encourage également la création de récits personnels de déplacement qui résument les stratégies de résistance et les pratiques de résilience et de guérison des femmes noires déplacées. Cela consolide les récits collectifs qui ont été réduits au silence dans les comptes institutionnels et, ce faisant, suit une méthodologie participative avec des acteurs sociaux vulnérables (femmes, jeunes, garçons et filles noirs) axée sur la culture (ancestrale et présente) et l'art - le tout comme une stratégie de résistance et de prévention de la violence.

Pour la communauté participante, développer une fresque murale est un exercice de mémoire vivante qui facilite une conversation intergénérationnelle

sur les processus de déplacement et l'impact des conflits, mais aussi sur la résistance et les possibilités collectives des communautés noires déplacées. ❖

communautaire et également des acteurs formels (défenseurs des droits de l'homme, spécialistes de la consolidation de la paix, acteurs humanitaires), y compris ceux qui ne se considèrent pas nécessairement comme travaillant dans la justice transitionnelle. De préférence, la création d'un réseau entre les communautés touchées et les acteurs pertinents. Identifiez les structures et les processus existants au sein des groupes de migrants forcés qui pourraient être renforcés, plutôt que de chercher à imposer de nouvelles structures ou processus.

Création d'espaces sécurisés

Collaborer avec les communautés pour identifier et créer des espaces appropriés et sécurisés, qu'ils soient physiques ou virtuels, afin qu'elles puissent se rassembler et élaborer leur propre programme en matière de migration forcée et de justice transitionnelle, sans subir d'impositions extérieures. En raison des différentes conditions rencontrées lors de votre évaluation, vous devez sûrement apporter un soutien financier ou technique au groupe avec lequel vous travaillez. Bien que ces besoins ne correspondent peut-être pas directement aux résultats ou objectifs de votre projet, veuillez les fournir tels que demandés afin de maintenir la confiance de la communauté. Collaborer avec les communautés afin de déterminer le moment le plus opportun pour l'engagement. De plus, il est crucial de déterminer si des espaces mixtes ou spécifiques sont nécessaires pour certains groupes (tels que les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap).

Sensibilisation

Développez une stratégie de sensibilisation sur la migration forcée et la justice transitionnelle en partenariat avec la communauté affectée. Cela pourrait inclure la fourniture d'informations ciblées sur la justice transitionnelle holistique et les violations massives des droits de l'homme, ainsi que la résolution d'autres lacunes de connaissances identifiées lors de la phase d'évaluation (voir le chapitre 2, Évaluation). Développer des ressources et des matériels de formation en collaboration avec les communautés affectées, en veillant à ce qu'ils soient adaptés à des publics/parties prenantes spécifiques, tels que les acteurs du secteur de la sécurité, les corps religieux et les autorités locales.

Renforcement des capacités

Adaptez les séances de renforcement des capacités pour répondre aux besoins identifiés lors de la phase d'évaluation, et sélectionnez les formateurs ayant l'expertise la plus pertinente (en interne ou en externe). Les domaines clés de formation liés à la migration forcée et à la justice transitionnelle peuvent inclure, par exemple, les compétences en santé mentale et en soutien psychosocial, la communication et le plaidoyer, ainsi que les approches de témoignage de la vérité basées sur les arts pour la commémoration. Assurez l'inclusivité et la représentation de tous les participants en organisant des séances de formation distinctes pour les différents groupes, si nécessaire. Sélectionnez un lieu, un moment et un mode de formation appropriés en prenant en compte les sensibilités culturelles et religieuses ainsi que d'autres facteurs tels que les responsabilités professionnelles et familiales. Enfin, veuillez identifier les membres de la communauté qui pourraient bénéficier d'une formation pour devenir formateurs, et sur quel sujet ou question précisément.

Facilitation

Il est important de toujours garder à l'esprit la valeur de s'appuyer sur les processus et les pratiques existants utilisés par les communautés concernées plutôt que d'imposer des méthodologies externes. Assurez-vous qu'il existe une large gamme de techniques de facilitation disponibles pour favoriser la participation et l'inclusion de personnes et de groupes diversifiés. Les exemples comprennent des dialogues entre les générations, le fleuve de vie, la cartographie corporelle et les cercles d'écoute. À la fin de ce chapitre, vous trouverez des liens vers une variété de techniques et d'outils de facilitation que vous pourriez utiliser ou adapter pour votre propre programme, projet ou activité. Veillez à ce qu'une approche respectueuse des traumatismes soit adoptée et qu'un professionnel qualifié en santé mentale soit disponible pour apporter aux participants le soutien nécessaire, le cas échéant.

Gestion des attentes

Il est essentiel de gérer les attentes des individus et des communautés concernées que vous cherchez à impliquer afin de garantir que votre intervention ait un impact positif. Cela devrait être fait non seulement lors de l'ouverture des portes, mais également à des moments réguliers tout au long de votre engagement. Dès le début, il est important de fournir des informations claires et précises sur l'intervention, en expliquant ce qu'elle peut et ne peut pas faire, ainsi que la manière dont les informations seront stockées et utilisées, et qui y aura accès (voir le chapitre 4, Documentation, pour plus de détails).

Discutez ouvertement des attentes avec les communautés déplacées et d'accueil et clarifiez si l'intervention sera en mesure de les rencontrer. Décrivez le rôle des autres acteurs impliqués dans le domaine de la justice transitionnelle ainsi que les défis externes potentiels qui pourraient influencer sur les résultats attendus de l'intervention.

Incorporer une boucle de rétroaction ou un mécanisme de plaintes dans votre activité, projet ou programme est également lié à la surveillance et à l'évaluation de votre intervention, et permettra aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant le processus, ce qui contribuera à renforcer l'adhésion et la confiance à long terme.

Coordination

Comme décrit dans le chapitre 2, Évaluation, il est crucial de cartographier tous les acteurs impliqués dans les questions liées à la justice transitionnelle dans la région où vous souhaitez opérer, y compris ceux qui ne se considèrent pas comme des professionnels de la justice transitionnelle (droits de l'homme, consolidation de la paix, humanitaire, développement, etc.). Collaborez avec ces acteurs aux niveaux local, national, régional ou international pour éviter la duplication des activités, favoriser la complémentarité, combler les lacunes pratiques et échanger des connaissances. Promouvoir la création d'un réseau de justice transitionnelle et convenir des modalités de coordination, telles que des réunions régulières, une communication

ouverte et le partage d'informations. Il est bénéfique de mener une planification stratégique conjointe avec des organisations partenaires pour intégrer la migration forcée dans les processus actuels et futurs de justice transitionnelle.

SOS Sahel Soudan : Construire la confiance par la participation



Notre travail à

SOS Sahel Soudan se concentre sur la consolidation de la paix et l'autonomisation économique des communautés touchées par la guerre dans la région du Darfour au Soudan. Ces communautés ont été confrontées à des violations systématiques ou massives des droits de l'homme au cours des deux dernières décennies, et la justice transitionnelle est devenue une question prioritaire pour maintenir la réconciliation, la cohésion sociale et la coexistence pacifique. L'un des principaux objectifs de notre projet est de développer des moyens participatifs et non violents de promouvoir la coexistence au sein des communautés ciblées en établissant des relations plus solides et en mettant en place des mécanismes de dialogue et de résolution des conflits entre elles.

Afin de stimuler la coopération et la participation active, nous avons

commencé par identifier les acteurs incontournables au cœur de la communauté auprès de qui nous devons de créer un engagement. Par la suite, nous avons établi des connexions avec une variété de groupes diversifiés. Enfin, nous avons su susciter l'intérêt de la communauté ciblée et les avons impliqués activement dans le projet. Cette collaboration nous a permis de mieux comprendre le contexte interne des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et comment, où et quand se réunir pour soulever des questions ou mettre en œuvre des activités spécifiques. Les représentants clés de la communauté qui nous ont ouvert la porte ne comprenaient pas tous les groupes communautaires diversifiés, nous avons donc mené une sensibilisation communautaire pour sensibiliser à la nécessité de représentants communautaires inclusifs, qui devraient inclure des femmes, des hommes, des jeunes, des groupes marginalisés, des groupes handicapés et d'autres.

Après plusieurs réunions et facilitations, la communauté de personnes déplacées ciblée a compris l'importance de la participation et de l'action collective, et elle a pu établir des comités inclusifs de construction de la paix. Cependant, ils ont conservé certains comités spécifiques

de femmes et de jeunes, car ils estiment qu'ils ont besoin de discuter de certaines questions séparément avant de venir au comité inclusif.

Une composante essentielle de notre projet consiste à renforcer les capacités des communautés de personnes déplacées internes affectées afin qu'elles puissent documenter elles-mêmes leurs histoires de violations. Pour y parvenir, nous avons dispensé une formation aux comités de personnes déplacées internes sur les questions organisationnelles et de gestion, ainsi que sur la manière de hiérarchiser leurs problématiques de plaidoyer et de négociation, car ils doivent influencer à la fois les acteurs humanitaires et les décideurs politiques du gouvernement. Nous avons mis à disposition les services d'un professionnel en SMSPS et formé les comités de consolidation de la paix sur les campagnes de plaidoyer participatives, la réforme législative en matière de droits des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et l'accès à la terre. Établir la confiance est la clé pour une participation efficace, et des gains tangibles incluent les membres de la communauté s'organisant en groupes et plaidant indépendamment pour leurs droits. ❖

Suivi et évaluation

Une surveillance et une évaluation efficaces doivent être effectuées de manière continue tout au long de la durée de l'intervention et doivent être participatives. Cela devrait englober à la fois les communautés déplacées et d'accueil, et favoriser l'inclusion des individus et des groupes marginalisés au sein de la population déplacée. Les séances régulières de réflexion et d'apprentissage peuvent offrir une occasion aux communautés déplacées et d'accueil de discuter de l'intervention. Ils encouragent également des discussions ouvertes et sécurisées

sur les enseignements tirés et les échecs, dans le but d'adapter l'intervention en conséquence. Des mesures supplémentaires peuvent être mises en place pour établir les responsabilités, telles que des formulaires de satisfaction, des boîtes à plaintes, des personnes de contact, des numéros de téléphone et des réunions publiques.

À la fin du chapitre, vous trouverez une sélection d'outils de suivi et d'évaluation que vous pourrez utiliser ou adapter à votre propre programme, projet ou activité.

Lectures complémentaires et ressources

| MÉTHODES DE FACILITATION

Coalition internationale des Sites de Conscience, [*Boîte à outils pour la prévention de la violence et le dialogue.*](#)

GIJTR, [*Établissement de vérité communautaire dans les régions isolées de Colombie.*](#)

GIJTR, [*Cartographie corporelle pour le plaidoyer.*](#)

Recherche de terrains d'entente, [*Manuel de conception de dialogue communautaire.*](#)

| SUIVI ET ÉVALUATION

GIJTR, [*Renforcement de la participation aux processus de justice transitionnelle au niveau local et national.*](#)

CIVICUS, [*Suivi et évaluation*](#)

Réponse humanitaire, [*Suivi de la réponse : Orientation et modèles.*](#) Sous la supervision du groupe de pilotage du cycle des programmes humanitaires du Comité directeur inter-agences (CDIA), le Groupe technique de suivi inter-agences a élaboré des directives visant à promouvoir une approche conjointe de suivi de la réponse pour la communauté humanitaire.

NGO Connect, [*Modèle de plan de suivi et d'évaluation pour les ONG*](#)

UNHCR, [*Cadre d'évaluation, de suivi et d'évaluation de l'environnement dans les opérations liées aux réfugiés*](#)

USAID, [*Modèle de plan de suivi, d'évaluation et d'apprentissage des activités*](#)

Tools4Dev, [*Modèle de Plan de Suivi et d'Évaluation \(S&E\)*](#)

DOCUMENTATION

Le terme « documentation » peut être interprété de manière très large, et sa signification dépend du contexte dans lequel il est utilisé. La documentation peut simplement faire référence à la collection de ressources publiées ou non publiées ou à l'enregistrement de faits sur des événements en cours ou récents dans le cadre d'une enquête ou d'une investigation.¹⁶ De manière générale, la documentation consiste à collecter, stocker et analyser des informations provenant de diverses sources telles que des documents, des livres, des images, des enregistrements audio et vidéo, ainsi que des textes électroniques. Une variété de méthodologies de documentation peut être utilisée, telles que des méthodes fondées sur les arts, audiovisuelles et de recueil de données probantes, chacune impliquant des degrés différents de participation des individus/groupes affectés.

Dans le cadre de la migration forcée et de la justice transitionnelle, la documentation consiste à enregistrer les faits relatifs au déplacement d'un individu ou d'un groupe. Les communautés déplacées sont souvent victimes d'une multitude de violations des droits de l'homme à chaque étape de leur parcours de déplacement. Par exemple, la discrimination systémique à l'encontre d'un groupe marginalisé dans son lieu d'origine peut entraîner une exclusion socio-économique et une vulnérabilité accrue face aux abus de différents acteurs, qu'ils soient étatiques ou non. La vulnérabilité aux violations des droits de l'homme est exacerbée par les conflits et peut contraindre les communautés à quitter leur domicile à la recherche d'une meilleure sécurité et de meilleures opportunités socio-économiques ailleurs.

Ces voyages sont généralement périlleux et imprévisibles, exposant les individus et les groupes à un risque accru d'abus. Les communautés déplacées ont souvent peu de connaissance, d'influence et de ressources pour chercher réparation pour les violations, que ce soit dans leur lieu d'origine ou à leur destination.

Documenter les histoires de migration forcée des communautés déplacées est important pour plusieurs raisons. La documentation de ces histoires est non seulement une étape nécessaire pour atteindre les objectifs plus larges de la justice transitionnelle, mais également un objectif en soi. La documentation est une forme puissante de résistance non-violente aux conflits en cours, car elle permet de chercher la justice sans avoir à attendre un environnement politique favorable. Cela s'oppose à la manipulation des récits et à la destruction des preuves, de l'histoire et de la mémoire.¹⁷ Une fois stocké en toute sécurité, le matériel documenté devient un élément crucial de preuve pour les poursuites éventuelles, les commissions de vérité et autres mesures. De manière critique, le simple fait de documenter peut, s'il est effectué avec sensibilité et avec un soutien intégré en santé mentale et psychosociale, aider à la guérison collective et individuelle, car cela garantit que la victimisation des individus et des communautés est reconnue, enregistrée et mémorisée.¹⁸

La documentation peut avoir plusieurs objectifs, tels que plaider en faveur de changements juridiques ou politiques en matière de normes de droits de l'homme, construire une mémoire collective pour soutenir la construction communautaire et la réconciliation, enquêter et collecter des preuves de violations des droits de l'homme pour des processus de vérité, de justice et de responsabilité, ainsi que fournir des services directs aux victimes et à leurs familles.¹⁹

La manière dont vous documentez les expériences des communautés de migrants forcés dépendra de vos objectifs et de ce que vous cherchez à documenter. Par exemple, la documentation des violations des droits de l'homme à des fins de preuve dans les procédures de justice pénale requiert des critères très précis avant d'être considérée comme recevable devant un tribunal. D'un autre côté, documenter les histoires des communautés déplacées dans le cadre d'une initiative informelle de recherche de vérité axée sur la communauté peut être un processus plus flexible et moins rigide. Il est crucial de prendre en compte le type de documentation approprié (en gardant à l'esprit le principe de ne pas causer de préjudice) pour l'individu ou le groupe avec lequel vous cherchez à établir un dialogue. Par exemple, bien que l'enregistrement d'histoires orales puisse être quelque chose que les communautés touchées sont à l'aise avec, poser des questions très précises sur certains incidents peut entraîner une retraumatisation.



Comprendre le contexte dans lequel vous cherchez à vous engager et concevoir une méthodologie de documentation appropriée et pertinente après une évaluation minutieuse des besoins et des priorités d'une communauté sont des éléments clés. De plus, il est crucial de veiller à ce que le processus de documentation soit véritablement participatif, voire dirigé par la communauté dans certaines circonstances, afin de garantir que votre intervention ait un impact positif. Des instructions détaillées sur l'**évaluation** et la **participation**, y compris l'application du principe du « Do not harm », sont disponibles dans les chapitres 2 et 3. Intégrez l'identification des facteurs de risque (restrictions, sécurité) dans votre évaluation initiale et élaborer des directives opérationnelles pour l'engagement communautaire sur la documentation qui énoncent les principes d'inclusivité, d'impartialité, d'intégrité, de confidentialité, de partage de données et de sécurité. Veillez à toujours prendre en compte les sensibilités liées au genre, à la culture, à la religion et à d'autres aspects pertinents, et d'appliquer des normes éthiques bien établies en matière de recueil et d'utilisation d'informations personnelles lors de la rédaction de ces lignes directrices.

Vous trouverez à la fin de ce chapitre des liens vers des conseils sur une variété d'outils et de techniques de documentation.

Objectifs

Réfléchissez de manière créative et collaborative à la façon d'intégrer stratégiquement la documentation dans votre vision de la justice transitionnelle, en gardant à l'esprit qu'elle peut être mise en place au niveau national ou local, sous forme de mesure formelle ou informelle, et avoir un objectif à court ou à long terme.

Réfléchissez de manière critique à l'importance de documenter les histoires des communautés de migrants forcés et à la manière dont ces informations peuvent être utilisées.

Diverses utilisations et objectifs peuvent être envisagés pour la documentation :

- Initiatives de vérité communautaires qui contribuent aux commissions de vérité et à d'autres mesures.
- Les activités de mémoire et de commémoration menées au niveau local peuvent faciliter la réconciliation et renforcer la cohésion communautaire.
- Recueil de preuves de violations des droits de l'homme pour les processus de justice pénale et autres mécanismes de responsabilité
- Plaidant en faveur de changements juridiques, de politiques et de réformes institutionnelles en faveur des droits des migrants, et
- Faciliter la prestation de services directs aux communautés de migrants forcés.

Il est important de souligner que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive et que la documentation des questions liées à la migration forcée et à la justice transitionnelle peut servir à plusieurs fins, pourvu que la méthodologie utilisée soit appropriée.

Information

Toute initiative de documentation doit être établie sur les priorités du groupe avec lequel vous souhaitez vous engager. Il convient d'abord d'identifier les besoins et les priorités en matière de justice transitionnelle du groupe déplacé (voir le chapitre 2, Évaluation, et le chapitre 3, Participation), avant de discuter précisément du type d'informations à collecter et à stocker pour répondre au mieux à ces besoins et priorités.

Les informations fournies peuvent inclure :

- Les histoires collectives des groupes déplacés ;
- Expériences personnelles et récits d'individus déplacés ;
- Les violations des droits de l'homme, incluant les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civils et politiques, liées à la migration forcée ; et
- Les besoins de base, tels que le logement, la nourriture, l'eau, les moyens de subsistance, la santé et l'éducation, sont essentiels.

Veillez à vous informer des initiatives de documentation déjà entreprises auprès de la communauté déplacée que vous cherchez à impliquer, ainsi que de leurs impacts. Prenez soin d'éviter de dupliquer les efforts de documentation, car cela peut contribuer à la fatigue des survivants et potentiellement les retraumatiser. De plus, veuillez considérer si et comment votre initiative de documentation pourrait s'intégrer aux systèmes de documentation préexistants.



Méthodologie

Il est crucial de bien réfléchir à l'approche méthodologique, ou à la combinaison d'approche, la plus adaptée pour le type d'informations que vous souhaitez recueillir. Présentez à la communauté déplacée que vous cherchez à engager une variété de méthodologies de documentation couramment utilisées, puis prenez une décision collaborative à la suite d'une discussion ouverte. Évaluez le niveau de participation de la communauté touchée dans le processus de conception et de mise en œuvre lors de cette interaction. Il est possible que vous deviez organiser plusieurs de ces séances d'introduction avec différents groupes démographiques (par exemple, les jeunes, les femmes, les personnes ayant des identités de genre et orientations sexuelles diverses, la population plus âgée, les personnes en situation de handicap) au sein de la communauté déplacée afin d'assurer l'inclusivité et la diversité.

Il existe une variété de méthodologies de documentation bien établies qui doivent être prises en compte lors de la sélection d'approches potentielles pour engager une communauté déplacée. Celles-ci comprennent :

- Des **approches artistiques**, telles que la cartographie corporelle, le fleuve de vie et les fresques. C'est une approche utile lors de la planification d'une initiative de vérité communautaire, car elle fournit une langue alternative aux personnes et aux communautés déplacées de manière forcée pour capturer le traumatisme de leurs expériences et s'engager de manière créative avec le passé tout en imaginant un nouvel avenir.
- Les **approches audiovisuelles**, telles que la photographie, la vidéo et les enregistrements vocaux. Cette approche est utile lors de la planification d'une campagne de plaidoyer multimédia, car elle offre un moyen direct et convaincant pour les individus et les groupes de communiquer leurs histoires et leurs messages de manière efficace.
- Les **approches de recueil de données** sont utiles pour organiser une évaluation des besoins, planifier la soumission de preuves à une enquête criminelle sur les violations massives des droits de l'homme ou examiner l'impact des lois sur les communautés déplacées. Elles permettent de collecter des informations précises, spécifiques et souvent limitées dans le temps.

Toutes ces approches requièrent une expertise technique ainsi que des compétences interpersonnelles dites « soft ». Il pourrait être utile de faire appel à un spécialiste pour vous aider à concevoir et mettre en place une séance d'introduction sur les méthodologies de documentation avec les membres de la communauté déplacée, ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre votre propre processus de documentation.

FORMATION ET PRÉPARATION DE VOTRE ÉQUIPE DE DOCUMENTATION

Si possible, sélectionnez des personnes ayant une expertise pertinente dans la méthodologie de documentation que vous souhaitez utiliser et une connaissance des questions de migration forcée et de justice transitionnelle. Si possible, assurez-vous que votre équipe est représentative de la communauté avec laquelle vous souhaitez vous engager, y compris les groupes marginalisés. Veillez à ce que l'équipe soit consciente de toutes les sensibilités culturelles liées à l'identité (genre, orientation sexuelle, ethnicité, religion, âge, etc.) et qu'elle adapte ses interactions en conséquence. Assurez-vous d'identifier et de corriger tout biais potentiel au sein de l'équipe envers les participants et la manière dont ils capturent ou interprètent les témoignages (par exemple, en effectuant des vérifications d'antécédents).

Il pourrait être nécessaire que l'équipe reçoive une formation exhaustive, notamment sur :

- Pratiques et directives de documentation établies ;
- Soutien en santé mentale et psychosocial ;
- Cadres juridiques ;
- Biais et sensibilité culturelle ; et
- Les compétences en communication, telles que l'établissement de relations, l'empathie et la communication non verbale, sont essentielles.

Vous pouvez ensuite élaborer et partager des lignes directrices opérationnelles sur la documentation qui énoncent les principes d'inclusivité, de confidentialité, de partage de données, de sécurité et d'autres sujets pertinents de manière claire et précise. Appliquez des normes éthiques bien établies en matière de collecte et d'utilisation d'informations personnelles lors de la rédaction de ces lignes directrices.

| ENCOURAGER LA PARTICIPATION

Veillez vous référer au chapitre 3, Participation, qui offre des orientations sur des sujets importants à prendre en compte, tels que l'ouverture des portes, la création d'espaces sûrs, la gestion des attentes, la coordination et le suivi-évaluation. Dès le départ, il est essentiel de communiquer l'importance de la participation des participants et de fournir des informations claires et transparentes sur le processus de documentation, ses objectifs et les résultats attendus - par exemple, via un site web, des coordonnées de contact et des garanties de consentement et de confidentialité.

La sélection et l'engagement des participants varient en fonction de la méthodologie choisie. Ces méthodes pourraient inclure la méthode de la boule de neige, la sélection aléatoire, un appel public à la participation, ainsi que la sélection intentionnelle. Des liens vers une variété de méthodes de sélection des participants sont répertoriés à la fin de ce chapitre.

L'objectif et la méthodologie de l'activité de documentation auront une influence sur son environnement. Pensez à l'environnement dans lequel se déroulera l'activité de documentation et assurez-vous que le moment choisi est approprié sur le plan contextuel et culturel, en prenant en compte des facteurs tels que le genre, l'âge, la religion et d'autres dynamiques. Assurez-vous que le cadre est sûr et confortable, dans un espace privé, et offrez un soutien si nécessaire, par exemple de la part d'un proche, d'un ami ou d'une référence en matière de soutien en santé mentale et psychosociale. Utilisez les services de traducteurs accrédités si les participants parlent une langue ou un dialecte différent du vôtre.

| CALENDRIER

Prenez en compte le calendrier de la procédure de documentation ainsi que du nombre de réunions prévues nécessaires pour mener à bien le processus. De plus, communiquez clairement cela aux participants et aux communautés touchées plus largement. Par exemple, les processus de commémoration peuvent être de nature à plus long terme, tandis que la documentation des violations des droits de l'homme sur une période définie aurait généralement un délai plus court.

| SYSTÈME DE GESTION ET DE RESTAURATION DE L'INFORMATION

Les organisations et les individus utilisent une variété d'outils technologiques pour leur travail de documentation, allant de Google Docs et Microsoft Excel à des systèmes de

base de données personnalisés créés en interne.²⁰ À la fin de ce chapitre, vous trouverez une liste de liens vers une variété d'outils de documentation existants et en accès libre.

La plupart des efforts de documentation impliquent un processus en cinq étapes : collecte, vérification, gestion, analyse et visualisation, et partage. En général, certains outils sont principalement destinés au recueil et à la vérification d'informations, tandis que d'autres sont destinés à la gestion, à l'analyse et à la visualisation. Comme de nombreux outils ont des fonctionnalités communes à ces deux catégories, il convient de les considérer comme des domaines d'intérêt larges plutôt que comme des catégories totalement distinctes l'une de l'autre.²¹

Il est crucial de choisir un outil adéquat pour stocker, utiliser, analyser et partager les informations collectées. Vous devez tenir compte de la qualité de l'information, de la sécurité et de la confidentialité, ainsi que de la question de savoir si le système devrait avoir un accès ouvert ou restreint. En cas de doute, demandez l'assistance technique d'un professionnel qualifié sur la manière de concevoir, de maintenir et de mettre à jour un système de stockage et de récupération approprié qui répondra au mieux aux besoins de la communauté déplacée et de votre organisation.

The Day After : Documenter la révolution syrienne



The Day After (TDA) est l'une des principales organisations appelant à la justice transitionnelle dans le conflit syrien. Elle a établi les bases pour renforcer la communauté syrienne et influencer les décideurs pour servir les objectifs de la justice transitionnelle. TDA se concentre sur six piliers : l'État de droit, la justice transitionnelle, la réforme du secteur de la sécurité, la réforme électorale et la formation d'une Assemblée constitutionnelle, la conception constitutionnelle, ainsi que la restructuration économique et les politiques sociales.

Nous avons mis en place plusieurs projets visant à documenter les différentes violations des droits de l'homme commises tout au long de la révolution syrienne.

Projet de documentation national :

Nous avons créé une base de données électronique pour deux millions de documents immobiliers dans le but de protéger les droits au logement, à la terre et à la propriété des Syriens déplacés de force.²²

Le projet de déplacement forcé :

Intitulé « En l'absence du choix de rester ou de retourner », ce projet a été mis en place dans le cadre de la justice transitionnelle, en mettant l'accent sur la révélation de la vérité, la responsabilisation et la réconciliation. Nous sommes convaincus que les résultats de ce projet seront utilisés par les futurs mécanismes de justice transitionnelle afin de :

- Créer une base de données contenant 10 000 cas d'individus déplacés de force ;
- Documenter les différentes violations des droits de l'homme, y compris les cas subis avant, pendant et après le déplacement forcé initial ; et
- Tenir un registre des documents de propriété des biens des personnes et des communautés déplacées.²³

Déplacements successifs - Mémoire orale des Palestiniens-Syriens : Les témoignages oraux des Palestiniens-Syriens qui ont subi un déplacement forcé ont été documentés, et les vulnérabilités qui se chevauchent ont été combinées. Le livre qui en résulte ouvre une dimension historique en reliant les témoignages des narrateurs sur leurs expériences de déplacement forcé dans le conflit syrien avec les histoires de déplacement forcé de leurs ancêtres lors de l'exode palestinien de 1948.

Projet de renforcement de la cohésion civile et de la responsabilité :

Nous avons apporté notre soutien aux survivants de détention et autres violations des droits de l'homme, ainsi qu'aux familles des personnes disparues, en veillant à une communication et une collaboration étroites entre eux et les mécanismes de responsabilité internationaux tels que le Mécanisme International, Impartial et Indépendant, la Commission d'Enquête et la Commission Internationale sur les Personnes Disparues.

Au sein de TDA, nous sommes convaincus que la documentation est un élément essentiel pour garantir la justice transitionnelle en Syrie. Elle permet de consigner les abus et violations commis dans le passé, afin de construire des dossiers et de chercher justice pour les victimes et survivants. De plus, la documentation permet de fournir des preuves pour étayer les affirmations et établir des faits fiables sur le passé, établir les responsabilités et prévenir de futures violations similaires. En définitive, nous sommes convaincus que la documentation revêt une importance capitale pour assurer que les victimes reçoivent la justice qui leur est due et qu'elles ne tombent pas dans l'oubli. ❖

UTILISATION DE L'INFORMATION

Développez des accords avec toutes les parties prenantes impliquées sur la manière dont les informations vont être consultées et utilisées. Si possible, veuillez faire un compte-rendu du processus, des données et de l'analyse aux participants afin de garantir l'exactitude et de maintenir la crédibilité et la confiance avec les communautés déplacées et d'accueil.

Lectures complémentaires et ressources

GIJTR, [Archives Vivantes : Un kit d'introduction pour les organisations de la société civile pour la création d'archives orales des droits de l'homme et l'organisation de leur documentation](#)

Amnesty International, Benetech et The Engine Room, [DATNAV : Comment naviguer dans les données numériques pour la recherche sur les droits de l'homme](#)

HURIDOCS, [Formats Standards pour les Événements](#) Les Formats Standard des Événements sont un moyen de surveiller et de documenter les violations des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels afin d'identifier des tendances.

HURIDOCS, PILPG et The Engine Room, [Des outils technologiques pour la documentation des droits de l'homme](#)

CPI, [Collecte d'informations relatives à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme pour faire respecter l'obligation de rendre des comptes sur le plan pénal : Guide pratique à l'intention des organisations de la société civile](#)

UN OHCHR, [Manuel de surveillance des droits de l'homme.](#)

[Partie VI : Suivi et documentation des violations des droits de l'homme. Chapitre 11 : Entretien](#)

[Partie VI : Suivi et documentation des violations des droits de l'homme. Chapitre 12 : Soins personnels après un traumatisme](#)

[Partie VII : Surveillance des droits de l'homme des détenteurs de droits spécifiques. Chapitre 26 : Surveillance et protection des droits de l'homme dans le contexte de la migration](#)

Fantanka : Documentation fondée sur les arts



À Fantanka, une partie essentielle de notre projet sur l'inclusion des personnes déplacées de force dans le processus de justice transitionnelle consistait à documenter les expériences et les histoires des survivants en Gambie dans un support adapté aux communautés avec lesquelles nous travaillions.

En nous basant sur nos expériences passées de travail avec des communautés ayant un faible niveau d'alphabétisation, nous avons proposé un processus de documentation des fleuves de vie. Cette activité était adaptée en raison de son caractère informel. Après avoir mené des évaluations auprès des communautés, nous avons constaté que certains survivants n'ont pas reçu de soutien préalable pour les préparer à partager leurs expériences. Ainsi, pour éviter la retraumatisation, la réalisation d'un fleuve de vie était idéale, car elle offrait aux participants la possibilité de raconter leurs histoires sans avoir besoin de les verbaliser publiquement, tout en préservant leur anonymat s'ils le souhaitaient. Documenter de cette manière avait également l'avantage de favoriser l'inclusion, car les participants de tous âges et de toutes origines pouvaient exprimer leurs idées à travers l'art, selon leur propre style. Nous avons

appris au cours du processus que pour certains participants, le fait de mettre leurs histoires sur papier sous forme d'art a facilité le début de la discussion sur leurs expériences, car ils pouvaient se référer et expliquer leurs dessins ou représentations.

Beaucoup de personnes qui ont participé au projet sont des migrants de retour qui n'ont jamais eu l'occasion de raconter leur histoire ou d'exprimer l'impact et les besoins qui ont résulté de leur migration. Ils n'ont pas non plus été intégrés au processus formel de justice transitionnelle et disposent de très peu de connaissances à ce sujet. Nous rassemblons actuellement les fleuves de vie en vue de leur exposition à Memory House, un site de commémoration établi par une autre organisation gambienne, ANEKED. Alors que les mécanismes formels de justice transitionnelle ont conclu leurs mandats, des mesures de suivi sont prévues pour entendre les victimes qui n'ont pas eu la chance de documenter leurs histoires lors des processus initiaux. Nous anticipons que cela offrira aux communautés avec lesquelles nous avons travaillé dans ce projet une opportunité de s'engager davantage dans le plaidoyer.

Alors que le fleuve de vie n'est pas un processus de documentation typique, elle offre un moyen aux victimes, en particulier à ceux qui ont du mal à discuter de leurs expériences au départ, de s'exprimer. En se basant sur les expériences de notre projet, cela peut leur donner la confiance nécessaire

PLAIDOYER

En termes simples, le plaidoyer fait référence à toute action visant à plaider, soutenir, défendre, exiger ou parler au nom d'une cause spécifique. Il s'agit d'une initiative visant à favoriser le changement, entreprise par un individu ou un groupe de personnes unies dans la poursuite d'un objectif commun. Le but du plaidoyer est de créer des espaces démocratiques (réels ou virtuels) où les personnes marginalisées peuvent s'exprimer et être entendues et respectées par l'ensemble de la société civile et les parties prenantes clés.



Le plaidoyer peut englober un large éventail d'activités, notamment le lobbying auprès des gouvernements pour un changement législatif ou politique, la surveillance des changements et des progrès sur une question particulière, ainsi que la campagne et la sensibilisation pour une cause spécifique. La participation du public à travers une variété d'outils et de méthodes de plaidoyer offre aux communautés déplacées un moyen efficace de faire entendre leur voix sur les questions qu'elles ont elles-mêmes identifiées comme prioritaires. Dans le cadre de la migration forcée et de la justice transitionnelle, cela pourrait impliquer de chercher à sensibiliser le public, à améliorer les politiques et les cadres juridiques, et à influencer les agendas de la société civile, afin de promouvoir un processus de justice transitionnelle holistique et centré sur les victimes, qui intègre la migration forcée de manière adaptée au contexte.

Une stratégie de plaidoyer axée sur les communautés de migrants forcés doit reposer sur une analyse contextuelle rigoureuse et placer les besoins et les priorités des individus et de la communauté affectée au centre de ses préoccupations. Il doit être orienté vers la communauté et être dirigé par celle-ci. Afin d'être axée sur la communauté, la stratégie de plaidoyer doit répondre aux besoins généraux de la communauté en matière de justice transitionnelle et de migration forcée, tout en prenant en compte les besoins diversifiés des différents individus au sein du groupe (tels que les jeunes, les femmes, les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre, une caractéristique sexuelle ou une orientation sexuelle diverses (SOGIESC pour son acronyme en anglais), la population plus âgée, les personnes handicapées). Pour assurer un leadership communautaire, la stratégie de plaidoyer doit être durable et offrir une voie permettant aux membres de la communauté de prendre pleinement possession du processus. La communication est primordiale et doit toujours tenir compte des sensibilités culturelles, religieuses et linguistiques.

Conception

Quelle que soit la substance d'une stratégie de plaidoyer, il est essentiel de prêter une attention suffisante au processus et de veiller à ce que les communautés de migrants forcés disposent des compétences et des ressources nécessaires pour défendre efficacement leurs propres besoins. La mise en place de formations sur une variété de sujets connexes, tels que la compréhension du droit, la collecte de fonds, et le suivi et l'évaluation, devrait être intégrée à la conception de toute activité de plaidoyer participative.

| IDENTIFIEZ LES PROBLÈMES ET LES LACUNES SPÉCIFIQUES

Une première étape cruciale consiste à identifier les problèmes et les lacunes spécifiques liés à la migration forcée et à la justice transitionnelle que les communautés affectées

souhaitent aborder. Utilisez les informations collectées lors de la phase d'évaluation ou de documentation de l'engagement pour identifier les problématiques clés à cibler.

Une fois qu'un problème ou une question a été identifié(e), vous pouvez alors déterminer de manière collaborative des objectifs réalistes qui contribueront à y remédier. Ces objectifs pourraient viser à :

- Créer un groupe de personnes affectées chargé de surveiller la mise en œuvre des recommandations d'une commission de vérité concernant la migration forcée.
- Initier un processus de vérité et de commémoration basé sur la communauté, impliquant à la fois les communautés déplacées et d'accueil, afin de renforcer la cohésion communautaire.
- Lancer une campagne de sensibilisation basée sur les arts, axée sur la migration forcée et la justice transitionnelle, qui utilise le théâtre de rue pour accroître la compréhension du public des enjeux liés à la migration forcée.
- Collaborer avec des avocats bienveillants qui peuvent plaider en faveur de la reconnaissance des migrants forcés en tant que catégorie juridique distincte.

The Day After : Recherche sur le plaidoyer



As part of the Bridges of Truth group, which consists of eight Syrian organizations, we at The Day After have been working for four years to push for full and meaningful justice for countless victims of conflict and oppression at the hands of the Syrian regime. This group aims to support the victims/survivors, amplify their voices, and tell their stories.

En outre, nous accueillons le Groupe de coordination pour la justice transitionnelle,²⁴ une coalition d'organisation créée en 2014 qui œuvre dans le domaine de la justice transitionnelle. Nous avons publié plusieurs articles sur l'importance de mettre en place une voie syrienne pour la justice transitionnelle, notamment le rapport intitulé Cartographie des violations en Syrie sur six ans.²⁵

À travers nos efforts de plaidoyer dans le domaine du déplacement forcé et de la justice transitionnelle, nous avons produit plusieurs rapports, notamment les suivants :

- **Documents de recherche sur les LTP (Logement, Terre et Propriété)**

- **La réalité des droits LTP en Syrie²⁶**: Avant et pendant la phase de conflit, nous prévoyons que cette recherche aidera à comprendre les conditions et les lois que le régime syrien a imposées pour contrôler les propriétés des déplacés.
- **Le rôle de la justice transitionnelle (mécanismes de réparation et de compensation) dans la résolution des problèmes de propriété et de logement en Syrie²⁷**: La progression du concept de justice transitionnelle dans la jurisprudence et la pratique internationales, les caractéristiques définissant la justice transitionnelle, ses mécanismes, les défis posés par les droits de propriété et le logement en tant que dilemme syrien, ainsi que les obstacles à la justice transitionnelle en Syrie.
- **Droits de propriété en Syrie sous l'angle du genre²⁸**: La recherche examine la question des droits de propriété des femmes dans le droit international et la législation syrienne, et met en évidence d'autres facteurs qui ont un impact sur les droits de propriété et de logement. Elle explore

également les interventions gouvernementales et civiles visant à garantir les droits des femmes à la propriété et au logement aux niveaux national, régional et mondial.

- **Les variables de l'identité démographique et leur impact sur le tissu social, les droits de propriété et le retour des réfugiés²⁹**: Le rapport expose les risques liés à la modification de l'identité urbaine et démographique, ainsi que les difficultés juridiques et pratiques auxquelles les propriétaires sont confrontés pour récupérer leur propriété. Il met également en lumière les conséquences des changements démographiques et des politiques immobilières, ainsi que les droits des réfugiés syriens, en particulier leur droit de retour.
- **Réforme électorale et transition démocratique en Syrie³⁰**: Le rapport offre une analyse approfondie et critique des cadres juridiques et institutionnels liés aux élections en Syrie. Il expose une vision et des recommandations pour l'avenir du processus électoral. Il vise principalement les différents acteurs dans le contexte syrien.

- **Matériels médiatiques sur la justice transitionnelle**

- [Une vidéo en collaboration avec les Ponts de la Vérité sur le travail de TDA dans la documentation des histoires de victimes de violations](#)
- [Une interview d'Abbas Musa, responsable du projet Ponts de Vérité, accordée au journal Enab Baladi, dans laquelle il évoque le projet et le rôle de TDA dans le soutien aux efforts de justice transitionnelle en Syrie.](#)
- *Un guide à travers les ténèbres méconnues,*³¹ qui dévoile la réalité des détenus et des personnes disparues de force en Syrie ainsi que celle de leurs familles. Il relate le parcours douloureux des victimes et de leurs familles en citant les histoires de certains d'entre eux, dans le but de sensibiliser à la situation des victimes syriennes et d'encourager des actions pour défendre leurs droits et promouvoir une justice globale en réponse aux crimes commis à leur encontre. La [version audio](#) du livre ainsi qu'une [vidéo promotionnelle](#) du guide ont été réalisées.
- Campagne de plaidoyer à travers une série de vidéos documentant les témoignages des familles de personnes disparues : [vidéo 1](#), [vidéo 2](#), [vidéo 3](#).

- La courte animation [Demain, nous continuons](#) raconte l'histoire d'une réfugiée syrienne qui lutte pour connaître le sort de son mari, arrêté par les autorités syriennes. Le film a reçu sept prix internationaux.
- [Une exposition d'art de dessins expressifs sur le déplacement forcé dans le nord de la Syrie, intitulée « Déplacement forcé »](#), met en lumière la souffrance des personnes déplacées après avoir dû quitter leur foyer. Le but de l'exposition était de mettre en lumière la souffrance des déplacés.

Au sein de TDA, nous sommes convaincus que le rôle du plaidoyer dans les processus de justice transitionnelle est essentiel pour garantir que les personnes déplacées de force bénéficient du soutien et de la protection nécessaires. C'est un outil important pour défendre leurs droits, faire entendre leur voix et éviter qu'elles ne soient laissées pour compte lors de la mise en place de ces processus.

Le plaidoyer peut être utilisé pour sensibiliser localement et internationalement à la situation des personnes déplacées et pour promouvoir des politiques qui protègent et favorisent leurs droits. De plus, il peut être utilisé pour faciliter la mise en place de réparations et d'autres mesures visant à remédier aux préjudices subis. ❖

Afin d'éviter la fatigue des survivants et de réduire les difficultés, il est recommandé de travailler en collaboration avec les membres de la communauté participante pour s'assurer que la stratégie de plaidoyer prévue est SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et limitée dans le Temps).

ÉTABLIR UNE CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS DE PLAIDOYER HISTORIQUES ET ACTUELLES

Il est important de se tenir informé des processus de plaidoyer passés et actuels dans la région - qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux - qui visent un aspect de la migration forcée et de la justice transitionnelle. Une coordination efficace avec les parties prenantes pertinentes permettra d'identifier les possibilités de collaboration, d'éviter les doublons, et de minimiser la fatigue et la retraumatisation des survivants. Nous vous encourageons à entrer en contact avec d'autres organisations qui se sont déjà engagées dans la migration forcée et la justice transitionnelle, afin de renforcer le travail déjà accompli. Une communication efficace avec les autorités locales et nationales pour obtenir leur adhésion au travail de plaidoyer prévu, y compris l'obtention des permis nécessaires, permet de réduire le risque de perturbateurs et d'opposition.

IDENTIFIER LES PUBLICS CIBLES PRINCIPAUX

Premièrement, identifiez les différents publics que vous souhaitez atteindre afin d'adapter votre approche de manière appropriée. Ces personnes peuvent facilement être identifiables, telles que les décideurs politiques ou les législateurs travaillant sur les questions de justice transitionnelle et de migration forcée, ou moins évidentes, telles que les influenceurs des réseaux sociaux qui se sont engagés sur des questions de justice sociale. Assurez-vous de tenir compte des facteurs contextuels qui influencent les publics, notamment les données démographiques, la localisation géographique et la langue.

Deuxièmement, veuillez déterminer ce que chaque public sait et comment il accède à l'information. Vous devriez par exemple :

- Vérifier leur niveau de connaissance des questions de migration forcée et de justice transitionnelle.
- Identifier les médias et les types de contenu couramment utilisés, tant imprimés (tels que les rapports de recherche, les notes de politique, les journaux) que audiovisuels (tels que la télévision, la radio, les réseaux

sociaux, les infographies et les arts) ; et

- Identifier leur mode d'engagement personnel préféré, qu'il s'agisse d'ateliers, de conférences, de réunions communautaires, d'espaces publics informels ou de leur domicile.

ADAPTEZ LA STRATÉGIE À CHAQUE PUBLIC

Élaborez des points de message ciblés pour chaque public identifié, en veillant à adapter le ton et le langage de manière appropriée et accessible. Assurez-vous que votre message :

- Affirme clairement votre objectif en matière de migration forcée et de justice transitionnelle, en mettant l'accent sur son importance ;
- Identifie de manière claire et précise les problèmes et les solutions, sans ambiguïté ;
- Évite de répéter les messages de plaidoyer existants et propose quelque chose de nouveau que les gens n'ont pas encore considéré ; et
- Attire l'attention, tout en étant étayé par des preuves.

CODHES : Importance du plaidoyer collectif



Au cours de toutes ces années au CODHES, nous avons travaillé pour assurer la protection et la garantie des droits des populations déplacées. La Colombie est un pays qui compte plus de neuf millions de victimes de conflits armés. Parmi eux, plus de 80% ont connu un déplacement forcé. En collaboration avec le collectif de femmes africaines-colombiennes victimes de déplacement, connu sous le nom de La Comadre, nous avons travaillé à améliorer leur accès à la justice, aux réparations, ainsi qu'à la création de lieux de mémoire et de guérison dans le cadre de la non-répétition de la violence. Nous avons cherché à obtenir la reconnaissance de l'État colombien pour la réparation collective des femmes de La Comadre, victimes de dommages individuels et collectifs dus au déplacement pour des causes associées au conflit armé.

En tant que processus organisationnel, La Comadre a amélioré ses mécanismes de plaidoyer. CODHES, en tant que partenaire de La Comadre dans les processus de plaidoyer, a axé son soutien sur la réparation des

personnes déplacées dans quatre scénarios différents, en adoptant une stratégie pour chacun de ceux-ci, comme suit :

- Justice transitionnelle (mécanismes officiels établis par l'Accord de paix de 2016 : Juridiction Spéciale pour la Paix, Commission de vérité colombienne, et Unité de Recherche des Personnes Disparues). Nous avons accompagné La Comadre pour remettre [différents rapports](#) sur l'impact du conflit sur les femmes noires dans l'ensemble du Système de paix global, ainsi que sur les recommandations de la Commission de vérité dans son rapport final.
- Le gouvernement colombien, en particulier par l'intermédiaire de l'Unité des Victimes, reconnaît les individus en tant que victimes et doit garantir leur réparation collective.
- [La justice est un pouvoir public exercé par le biais de la Cour constitutionnelle](#). Nous avons régulièrement rédigé des rapports que nous avons soumis au tribunal afin de demander des ordres aux entités étatiques pour la prise en charge des femmes noires et de la population déplacée de force.
- [La société civile et les organisations de défense des droits de l'homme](#). Nous avons mis en place des synergies pour renforcer les processus d'influence conjoints qui contribuent à l'accès à la vérité, à la réparation, à la justice et à la non-

répétition pour les femmes noires déplacées.

Le projet de fresque murale s'inscrit dans le cadre des processus de plaidoyer sur lesquels nous avons travaillé ensemble, en élaborant des stratégies axées sur la non-répétition, la mémoire et la guérison. Dans ce contexte, suite à l'achèvement de la fresque murale, une nouvelle stratégie a été élaborée pour celle-ci.

- Promotion de la réalisation d'une fresque murale communautaire en tant qu'exercice de restauration de la mémoire, dans le cadre des garanties de non-répétition. Dans le but d'atteindre cet objectif, nous avons créé un suivi en temps réel du processus de création de la fresque, accompagné d'une vidéo, qui a été partagée avec les entités gouvernementales, les organisations internationales et la société civile.
- La formalisation de l'expérience permet de la reproduire dans d'autres contextes avec des victimes. Cela peut être considéré comme un outil étroitement lié aux recommandations énoncées dans le rapport final de la Commission de vérité pour l'établissement d'une culture de la paix.

Les participants qui ont contribué à l'élaboration de la stratégie du projet ont également participé à son évaluation. En conséquence, nous avons pu générer deux idées supplémentaires pour continuer à défendre les droits des personnes déplacées de manière plus approfondie. ❖

Établissez des partenariats avec des alliés potentiels en vous rapprochant des organisations et des parties prenantes travaillant avec chaque public cible. Identifiez les décideurs politiques et autres acteurs influents qui peuvent soutenir votre message. Identifiez les plateformes médiatiques et les modes d'interaction qui permettent d'accéder à ceux qui peuvent soutenir votre cause. Déterminez le type de média qui sera utilisé pour diffuser ces messages (par exemple, les réseaux sociaux, la radio, la télévision, les journaux, les affiches, etc.). Réfléchissez aux modes d'interaction personnelle qui permettront de transmettre ces messages (par exemple, vox pop, espaces sécurisés, cercles d'écoute, réunions en ligne, discussions de groupe et conférences).

| ÉTABLISSEZ UN BUDGET ET UN PLAN DE TRAVAIL

Identifiez les capacités et les ressources nécessaires, telles que la logistique et le soutien technique, pour mener à bien chaque activité et élaborer un budget correspondant. Par exemple, quels seraient les coûts directs et indirects pour une diffusion radio locale de cinq minutes sur la migration forcée et la justice transitionnelle ?

Élaborez un plan de travail qui établit un calendrier réaliste et la séquence des activités à suivre. Identifiez les étapes critiques pour assurer une mise en œuvre complète du plan de travail et surveillez les activités de manière continue afin de garantir qu'elles atteignent les objectifs identifiés.

| ÉVALUEZ

Il est essentiel que vous demeuriez responsable envers la communauté tout au long de la conception et de la mise en œuvre du processus de plaidoyer (veuillez vous référer au chapitre 3, Participation, pour des orientations détaillées). En travaillant en collaboration avec la communauté affectée pour élaborer un plan de travail et un calendrier, et en veillant à ce que des copies physiques et numériques soient disponibles, nous pourrions garantir leur engagement. Assurez-vous de créer des espaces sûrs pour recueillir des commentaires sur l'activité de plaidoyer de manière continue et d'apporter des modifications si nécessaire. Il convient également d'établir des canaux de communication clairs entre la communauté et une tierce partie neutre en cas de plaintes ou de comportements répréhensibles.

Lectures complémentaires et ressources

GIJTR, [Faire du neuf : Utiliser les outils médiatiques pour promouvoir les activités de plaidoyer](#)

GIJTR, [Créer une campagne de plaidoyer : Une boîte à outils pour les professionnels de la mémoire](#)

Accélérateur de plaidoyer, [Outils de plaidoyer](#)

REMARQUES

A large rectangular area with a double-line border, containing 20 horizontal lines for writing.

CONCLUSION

Reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé entre ceux qui s'engagent traditionnellement auprès des communautés de migrants forcés et ceux qui travaillent sur les questions de justice transitionnelle, ce guide vise à apporter une contribution significative pour mieux intégrer ces deux domaines liés mais conceptuellement distincts

En fournissant des orientations claires, facilement compréhensibles et pratiques sur quatre domaines thématiques clés, et en s'appuyant sur des ressources existantes en accès libre, cette publication vise à donner aux professionnels et aux décideurs les outils nécessaires pour favoriser la coopération, maintenir des conversations et cocréer des approches innovantes centrées sur les survivants qui aident à renforcer les liens entre la migration forcée et la justice transitionnelle. Une coordination accrue au sein et entre tous les secteurs qui travaillent avec les communautés déplacées, ainsi qu'une compréhension plus complète et holistique de leurs divers besoins, y compris en matière de justice transitionnelle, ne peuvent que conduire à des résultats plus satisfaisants à court et à long terme pour les communautés de migrants forcés.



Les principes directeurs et le guide ont été développés grâce à une démarche innovante de cocréation, dans lequel des organisations partenaires locales ont puisé dans leur vaste expérience de travail avec des communautés de migrants forcés en Colombie, en Gambie, au Soudan et en Syrie, dans le but de créer une publication qui aiderait des organisations comme les leurs à s'engager de manière plus efficace avec les communautés déplacées sur les questions de justice transitionnelle. Le guide est rédigé par des professionnels pour des praticiens et met l'accent sur le fait que les expériences des organisations locales sont une ressource précieuse mais souvent négligée lorsqu'il s'agit d'engager les communautés touchées sur diverses questions.

En fin de compte, ce sont les communautés de migrants forcés elles-mêmes qui devraient être à la tête de toute discussion sur la réforme juridique, le développement de politiques et la conception de programmes qui pourraient les affecter. Bien qu'il y ait encore des obstacles importants à surmonter pour assurer la participation significative des personnes et des communautés déplacées dans les processus de justice transitionnelle, nous espérons que cette publication contribuera modestement mais efficacement à la réalisation de cet objectif.

REMARQUES

NOTES DE FIN

- 1 OIM, Termes clés de la migration, consulté le 10 mars 2023.
- 2 Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, À propos de la justice transitionnelle et des droits de l'homme, consulté le 10 mars 2023.
- 3 Politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (janvier 2019), paragraphe 19, consulté le 11 mars 2023.
- 4 CSVR, Migration forcée : Une question de justice transitionnelle (avril 2022), consulté le 10 mars 2023.
- 5 Le projet ICTJ et Brookings-LSE sur le déplacement interne, la justice transitionnelle et les défis liés au déplacement : recommandations (juin 2012), consulté le 10 mars 2023.
- 6 ICTJ et le projet Brookings-LSE sur le déplacement interne ont publié un rapport intitulé « Justice transitionnelle et déplacement : défis et recommandations » en juin 2012, p. 6, consulté le 10 mars 2023.
- 7 CSVR, La migration forcée : une question de justice transitionnelle (avril 2022), p.1, consulté le 10 mars 2023.
- 8 CSVR, La migration forcée : une question de justice transitionnelle (avril 2022), p. 1, consulté le 10 mars 2023.
- 9 GITJR, Migration forcée et justice transitionnelle, consulté le 11 mars 2023.
- 10 CDA, l'approche « Do No Harm » : une brève introduction, consulté le 21 mars 2023.
- 11 UN OCHA, Responsabilité envers les personnes affectées, consulté le 21 mars 2023.
- 12 USAID, Inclusion et équité, consulté le 23 mars 2023.
- 13 USAID, Inclusion et équité, consulté le 23 mars 2023.
- 14 Institut des études de sécurité, Sur le conflit : définitions et théories sélectionnées (2009), consulté le 22 février 2023.
- 15 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, Sur la justice transitionnelle et les droits de l'homme, consulté le 23 février 2023.
- 16 HURIDOCS, Qu'est-ce que la documentation (2003), consulté le 24 février 2023.
- 17 Institut Brookings, Écrire sur les atrocités : Société civile syrienne et justice transitionnelle, consulté le 24 février 2023.
- 18 Institut Brookings, Écrire sur les atrocités : Société civile syrienne et justice transitionnelle, consulté le 24 février 2023.
- 19 Matelski, Dijkstra, et McGonigle Leyh, Documentation en couches multiples de la société civile sur les violations des droits de l'homme au Myanmar. Le potentiel de responsabilisation et de révélation de la vérité, p. 5, consulté le 24 février 2023.
- 20 HURIDOCS et The Engine Room, des outils technologiques pour la documentation des droits de l'homme : Un aperçu du paysage, p. 5, consulté le 25 février 2023.
- 21 HURIDOCS et The Engine Room, des outils technologiques pour la documentation des droits de l'homme : Un aperçu du paysage, p. 5, consulté le 25 février 2023.
- 22 Safeguarding Official Documents: [English version](#), [Arabic version](#).
- 23 In the Absence of the Choice to Remain or Return: [English Version](#), [Arabic Version](#)
- 24 [Statement and Recommendations: The Transitional Justice Coordination Group on Creating a Missing Persons Mechanism](#)
- 25 Mapping of Violations in Syria Over Six Years: [English Version](#), [Arabic Version](#)
- 26 Reality of Housing, Land, and Property Rights in Syria: [English Version](#), [Arabic Version](#)
- 27 The Role of Transitional Justice (Reparations and Compensation Mechanisms) in Addressing Property and Housing Problems in Syria: [English version](#), [Arabic Version](#)
- 28 Property Rights in Syria from a Gender Perspective: [English version](#), [Arabic version](#)
- 29 Variables of Demographic Identity and How they Affect the Social Fabric, Property Rights, and the Return of Refugees: [English Version](#), [Arabic Version](#).
- 30 Electoral Reform and Democratic Transition in Syria: [English Version](#), [Arabic Version](#)
- 31 A Guide Through the Untold Darkness: [English Version](#), [Arabic Version](#)



GIJTR

Global Initiative for Justice
Truth & Reconciliation

www.gjtr.org

 @GIJTR

 @GIJTR